

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2020



COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Assemblée générale
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
Tour Saint-Gobain
12, place de l'Iris
92400 Courbevoie cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Compagnie de Saint-Gobain relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valorisation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Description du risque

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2020 de respectivement 10 028 m€, 2 505 m€ et 11 072 m€. Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple les décisions d'évolution de la stratégie du Groupe sur certains marchés, la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables notamment dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et des changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et, par conséquent, sur la détermination des valeurs recouvrables des actifs.

Les tests de valeur réalisés par la Direction selon les modalités décrites dans la note 6.5 de l'annexe aux états financiers consolidés ont conduit à comptabiliser des dépréciations à hauteur de 958 m€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (incluant également les dépréciations portant sur les actifs destinés à être cédés), tel qu'indiqué dans la note 4 de l'annexe aux états financiers consolidés.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour apprécier les pertes de valeur. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution future du chiffre d'affaires en volume comme en

valeur, de la rentabilité, des investissements et des autres flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs, ainsi que la détermination d'un taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs approprié.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre au sein du Groupe pour procéder aux tests de valeur, notamment en ce qui concerne la prise en compte des impacts de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les paramètres d'activité et de rentabilité, et nous avons exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier la position retenue par la Direction. Nous avons apprécié la permanence de la méthode utilisée et testé le caractère effectif des contrôles, mis en œuvre par le Groupe pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité de ce processus et de sa cohérence avec les données du budget et des projections financières à moyen terme établis par la Direction.

Nous avons également apprécié la cohérence et la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de valeur des actifs. Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'existence d'un risque de perte de valeur plus ou moins important selon les unités génératrices de trésorerie.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests, notamment le taux d'actualisation, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Pour une sélection d'unités génératrices de trésorerie, nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables de Segments et Activités concernés et de paramètres qualitatifs et quantitatifs relatifs à la profondeur et la durée potentielle de la crise sanitaire déclenchée par la Covid-19. Nous avons porté une attention particulière quant à la détermination du montant normatif de flux de trésorerie terminal projeté à l'infini. Nous avons réalisé nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour évaluer la matérialité des impacts potentiels sur la valeur recouvrable des actifs les plus risqués.

Nous avons vérifié que les informations données dans l'annexe aux états financiers consolidés sur la valorisation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, les hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité sont appropriées et notamment que, compte-tenu du contexte récent lié à la Covid-19, les fourchettes de sensibilité communiquées ont été élargies.

Evaluation des litiges et provisions liés à l'amiante

Description du risque

Le Groupe est exposé à différents risques juridiques, notamment relatifs aux litiges liés à l'amiante aux Etats-Unis et au Brésil.

Comme indiqué en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés, les risques et litiges font l'objet, le cas échéant, de provisions qui s'élèvent à 1 187 m€ au 31 décembre 2020. Les passifs éventuels significatifs, dont le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, font l'objet d'informations dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les risques liés à l'amiante aux Etats-Unis et au Brésil, la détermination et l'évaluation des provisions pour risques et litiges comptabilisées et l'adéquation des informations données dans l'annexe aux états financiers consolidés constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de ces provisions. Les éléments de jugement incluent notamment l'évaluation des modalités de déroulé et de résolution des procédures juridiques en cours (notamment requête volontaire au titre du Chapitre 11 aux Etats-Unis et actions collectives au Brésil) : durée, coût, estimation du nombre de cas actuels et futurs couverts, définition des torts par l'autorité judiciaire, etc.

Notre réponse au risque

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants relatifs à l'amiante aux Etats-Unis et au Brésil et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les Directions du Groupe, des pays et des principales filiales concernés ainsi qu'avec certains cabinets d'avocats choisis par la Direction pour les assister dans le suivi de ces risques.

Nous avons :

- examiné les procès-verbaux des Conseils d'administration ainsi que la cartographie des risques du Groupe établie par la Direction et présentée au Comité d'audit et des risques ;
- pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction pour procéder à l'évaluation des provisions relatives aux risques liés à l'amiante aux Etats-Unis et au Brésil et déterminer les informations communiquées dans l'annexe aux états financiers consolidés ;
- apprécié la permanence des méthodes utilisées et fait une revue critique des notes d'analyse internes relatives à l'évolution de la probabilité et de l'incidence possible de ces risques, en examinant les nouveaux éléments de procédure (courriers, jugements, notifications, etc.) disponibles ainsi que les réponses aux courriers de circularisation, rendus par les cabinets d'avocats choisis par la Direction, notamment au regard de leur expérience de résolution de situations comparables passées. Nous avons également exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d'évaluation des risques et la cohérence de l'évolution dans le temps de ces positions ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs de variation des provisions et la concordance des principaux éléments de variation par rapport aux données les sous-tendant, notamment les paiements réalisés au cours de l'exercice au titre de ces risques.

Nous avons apprécié si les informations données dans l'annexe aux états financiers consolidés concernant ces litiges et passifs éventuels identifiés sont appropriées.

Evaluation des rabais commerciaux fournisseurs dans la Distribution

Description du risque

Les entités de Distribution en Europe représentent 43% du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2020. La rentabilité de ces entités de négoce est sensible à l'obtention de rabais commerciaux auprès des fournisseurs qui viennent réduire le prix de revient des marchandises négociées. Comme indiqué dans les notes 4.1.2, 4.4.1 et 4.4.2 de l'annexe aux états financiers consolidés, la comptabilisation des rabais commerciaux fournisseurs affecte spécifiquement le poste Coût des produits vendus du compte de résultat consolidé ainsi que les postes Stocks et Autres créances de l'actif du bilan consolidé.

En raison de la grande diversité des produits et fournisseurs au sein de l'activité Distribution, il existe un très grand nombre de contrats d'achats fournisseurs, complexes et variés, intégrant divers rabais commerciaux, dépendants ou non de conditions de volumes ou de seuils et conclus à différents niveaux (local, régional, national, international). L'évaluation des rabais commerciaux à recevoir, dont le suivi est complexe et requiert une part d'estimation de la part de la Direction, constitue un point clé de l'audit. La détermination des montants de ces rabais commerciaux à prendre en compte dans la valorisation des stocks détenus par les entités de Distribution constitue également un point d'attention particulier.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du processus d'estimation des rabais fournisseurs à recevoir à la date de clôture mis en œuvre par la Direction et réalisé des tests sur le caractère effectif des contrôles mis en œuvre par la Direction.

Nous avons par ailleurs évalué, sur une base pluriannuelle, la cohérence des taux de rabais commerciaux obtenus par entité et par pays, corroborée notamment par des entretiens auprès de la Direction. Nous avons apprécié la manière dont les conséquences de la crise sanitaire de Covid-19 ont été prises en compte dans la détermination de ces rabais fournisseurs. Nous avons recalculé, sur la base d'un échantillon, les rabais fournisseurs obtenus en reprenant les termes des contrats d'achats et les volumes achetés. Nous avons également comparé de manière rétrospective les encaissements et avoirs reçus après la clôture comptable avec les créances commerciales comptabilisées et demandé à un échantillon de fournisseurs de nous confirmer directement le montant des rabais commerciaux dus au titre de l'exercice.

Concernant l'exactitude de l'intégration des rabais commerciaux obtenus dans la valorisation des stocks détenus par les entités de Distribution, nous avons vérifié l'homogénéité et la permanence des méthodes retenues au sein des entités. Nous avons réalisé par sondage des tests de comparaison entre la valorisation de certaines références produits dans les stocks avec les factures fournisseurs reçues, en y intégrant une estimation des différents rabais commerciaux ultérieurement obtenus.

Nous avons vérifié que les informations données dans l'annexe aux états financiers consolidés concernant les rabais commerciaux fournisseurs sont appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Le cabinet Petiteau Scacchi (puis PricewaterhouseCoopers Audit) a été nommé Commissaire aux comptes de la Compagnie de Saint-Gobain par votre Assemblée générale du 26 juin 1986. Le cabinet KPMG Audit, département de KPMG S.A., a été nommé Commissaire aux comptes de la Compagnie de Saint-Gobain par votre Assemblée générale du 10 juin 2004.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trente-cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit, département de KPMG S.A., dans la dix-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris La Défense, le 25 février 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler



Cécile Saint-Martin

KPMG Audit

Département de KPMG SA



Pierre-Antoine Duffaud



Bertrand Pruvost

DIRECTION DE LA CONSOLIDATION REPORTING GROUPE

SOMMAIRE DETAILLE

COMPTES CONSOLIDES 2020	2
BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	4
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	7
NOTE 1 Principes comptables	7
1.1. Référentiel appliqué.....	7
1.2. Estimations et hypothèses.....	8
NOTE 2 Impacts liés à la pandémie de Covid-19	9
2.1. Adaptation de l’outil industriel et utilisation des dispositifs de soutien aux entreprises touchées par la pandémie de Covid-19.....	9
2.2. Renforcement de la liquidité du Groupe.....	10
2.3. Suivi de la valeur des actifs dans le contexte de la pandémie de Covid-19	11
2.4. Impacts sur les éléments courants de l’activité opérationnelle	11
NOTE 3 Périmètre de consolidation	12
3.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation	12
3.2. Evolution du périmètre de consolidation	15
3.3. Actifs et passifs détenus en vue de la vente	18
3.4. Evolution du nombre de sociétés consolidées	19
3.5. Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe.....	19
NOTE 4 Eléments courants de l’activité opérationnelle	20
4.1. Eléments du compte de résultat	20
4.2. Informations sectorielles.....	22
4.3. Indicateurs de performance	25
4.4. Besoin en fonds de roulement	26
4.5. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	29
NOTE 5 Effectifs, Charges et avantages au personnel	30
5.1. Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale	30
5.2. Rémunération des dirigeants	30
5.3. Provisions pour retraites et avantages au personnel	31
5.4. Paiements en actions	36
NOTE 6 Immobilisations incorporelles, corporelles et droits d’usage	42
6.1. Ecart d’acquisition	42
6.2. Autres immobilisations incorporelles.....	43
6.3. Immobilisations corporelles	44
6.4. Droits d’usage relatifs aux contrats de location	46
6.5. Suivi de la valeur	48
NOTE 7 Titres mis en équivalence et autres actifs non courants	51
7.1. Evolution de la valeur d’équivalence	51
7.2. Transactions avec les entreprises mises en équivalence – parties liées	52
7.3. Autres actifs non courants.....	53

NOTE 8	Autres provisions et passifs courants et non courants, passifs éventuels et litiges	54
8.1.	Provisions pour autres passifs	54
8.2.	Passifs éventuels et litiges	55
NOTE 9	Financement et instruments financiers	61
9.1.	Risques financiers	61
9.2.	Résultat financier	64
9.3.	Endettement net	64
9.4.	Instruments financiers	69
9.5.	Actifs et passifs financiers	72
NOTE 10	Capitaux propres et résultat par action	73
10.1.	Capitaux propres	73
10.2.	Résultat par action	74
NOTE 11	Impôts	75
11.1.	Impôts sur le résultat	75
11.2.	Impôts différés	76
11.3.	Déficits fiscaux reportables	77
NOTE 12	Evènements postérieurs à la clôture	77
NOTE 13	Honoraires des commissaires aux comptes	78
NOTE 14	Principales sociétés consolidées	78

COMPTES CONSOLIDES 2020**BILAN CONSOLIDE**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2020	31 déc. 2019
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(6.1)	10 028	10 029
Autres immobilisations incorporelles	(6.2)	2 505	2 709
Immobilisations corporelles	(6.3)	11 072	11 707
Droits d'usage relatifs aux contrats de location	(6.4)	2 902	2 954
Titres mis en équivalence	(7.1) (7.2)	462	437
Impôts différés actifs	(11.2)	665	833
Autres actifs non courants	(7.3)	845	3 511
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT		28 479	32 180
Stocks	(4.4)	5 362	6 200
Créances clients	(4.4)	4 597	4 813
Créances d'impôts courants	(4.4) (11.1)	147	194
Autres créances	(4.4)	1 269	1 609
Actifs détenus en vue de la vente	(3.3)	329	0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(9.3)	8 443	4 987
TOTAL DE L'ACTIF COURANT		20 147	17 803
TOTAL DE L'ACTIF		48 626	49 983
PASSIF			
Capital	(10.1)	2 131	2 179
Primes et réserve légale	(10.1)	5 104	5 551
Réserves et résultat consolidés	(10.1)	13 687	12 518
Ecarts de conversion		(2 857)	(1 467)
Réserves de juste valeur		(48)	743
Actions propres	(10.1)	(125)	(108)
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		17 892	19 416
Intérêts ne donnant pas le contrôle		311	364
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		18 203	19 780
Dettes financières long terme - part long terme	(9.3)	10 179	10 286
Dettes de loyers long terme - part long terme	(9.3)	2 442	2 552
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(5.3)	2 629	2 648
Impôts différés passifs	(11.2)	360	448
Autres provisions et passifs non courants	(8.1)	965	1 126
TOTAL DES DETTES NON COURANTES		16 575	17 060
Dettes financières long terme - part court terme	(9.3)	1 846	1 751
Dettes de loyers long terme - part court terme	(9.3)	656	665
Autres provisions et passifs courants	(8.1)	361	343
Dettes fournisseurs	(4.4)	5 897	6 000
Dettes d'impôts courants	(4.4) (11.1)	175	156
Autres dettes	(4.4)	3 911	4 004
Passifs détenus en vue de la vente	(3.3)	501	0
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(9.3)	501	224
TOTAL DES DETTES COURANTES		13 848	13 143
TOTAL DU PASSIF		48 626	49 983

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(4.1)	38 128	42 573
Coût des produits vendus	(4.1)	(28 635)	(31 717)
Frais généraux et de recherche	(4.1)	(6 651)	(7 490)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	(7.1)	13	24
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 855	3 390
Autres produits opérationnels	(4.1)	88	196
Autres charges opérationnelles	(4.1)	(1 511)	(1 033)
RESULTAT OPERATIONNEL		1 432	2 553
Coût de l'endettement financier brut		(274)	(300)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6	27
Coût de l'endettement financier net hors dettes de loyers		(268)	(273)
Intérêts sur dettes de loyers		(58)	(71)
Autres produits et charges financiers		(93)	(124)
RESULTAT FINANCIER	(9.2)	(419)	(468)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	(7.1)	2	0
Impôts sur les résultats	(11.1) (11.2) (11.3)	(526)	(631)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		489	1 454
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		456	1 406
Part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle		33	48
	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
RESULTAT NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION (en euros)	(10.2)	0,85	2,59
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		536 452 195	542 079 771
RESULTAT NET DILUE (PART DU GROUPE) PAR ACTION (en euros)	(10.2)	0,85	2,58
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		539 325 415	545 159 839

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		489	1 454
Eléments recyclables en résultat			
Ecart de conversion		(1 442)	309
Variation de juste valeur des instruments financiers	(9.4)	(3)	(4)
Impôts sur les éléments recyclables en résultat		18	0
Eléments non recyclables en résultat			
Variation des écarts actuariels	(5.3)	9	(80)
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat	(11.1) (11.2)	20	27
Variation des actifs en juste valeur par capitaux propres	(7.3)	(157)	871
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		(1 555)	1 123
RESULTAT GLOBAL		(1 066)	2 577
Part du Groupe		(1 047)	2 528
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle		(19)	49

Les écarts de conversion pour l'exercice 2020 concernent principalement la Livre Sterling et le Real brésilien.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		456	1 406
Part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle	(a)	33	48
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(7.1)	(1)	(8)
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs (y compris droits d'usage)	(4.1) (6)	2 906	2 243
Résultat de cessions d'actifs	(4.3)	28	2
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		46	31
Retraitement hyperinflation		9	20
Variation des stocks	(4.4)	410	(55)
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(4.4)	685	25
Variation des créances et dettes d'impôt	(4.4)	53	108
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(5.3) (8.1) (11.2) (11.3)	86	(16)
TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE		4 711	3 804
Acquisitions d'immobilisations corporelles [en 2020 : (1 122), en 2019 : (1 656)] et incorporelles	(6.2) (6.3)	(1 236)	(1 818)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations	(4.4)	(54)	(30)
Acquisitions de titres de sociétés contrôlées [en 2020 : (1 240), en 2019 : (168)], nettes de la trésorerie acquise		(1 100)	(155)
Augmentation des dettes sur investissements	(8.1)	12	11
Diminution des dettes sur investissements	(8.1)	(20)	(18)
Acquisitions d'autres titres de participation	(7.3)	(74)	(120)
Investissements		(2 472)	(2 130)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6.2) (6.3)	213	157
Cessions de titres de sociétés contrôlées, nettes de la trésorerie cédée		(43)	267
Cessions d'autres titres de participation	(7.3)	2 389	1
(Augmentation) diminution des créances sur cessions d'immobilisations	(4.4)	10	74
Désinvestissements		2 569	499
Augmentation des prêts et dépôts	(7.3)	(81)	(99)
Diminution des prêts et dépôts	(7.3)	178	157
TRESORERIE NETTE DEGAGEE PAR (OU UTILISEE PAR) DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET DESINVESTISSEMENT		194	(1 573)
Augmentation de capital	(a)	139	165
(Augmentation) diminution des actions propres	(a)	(658)	(273)
Dividendes mis en distribution	(a)	0	(716)
Transactions avec les actionnaires de la société mère		(519)	(824)
Augmentations de capital des participations ne donnant pas le contrôle	(a)	10	35
Acquisitions d'intérêts minoritaires sans prise de contrôle		(29)	(9)
Variation des dettes sur investissements suite aux exercices de put / options de minoritaires	(8.1)	(5)	(3)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(a)	(44)	(37)
Variation des dividendes à payer		0	(13)
Transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle		(68)	(27)
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		218	62
Augmentation des dettes financières long terme	(b) (9.3)	1 621	2 708
Diminution des dettes financières long terme	(b) (9.3)	(1 786)	(1 045)
Diminution des dettes de loyers	(b)	(766)	(815)
Variations de la dette		(713)	910
TRESORERIE NETTE DEGAGEE PAR (OU UTILISEE PAR) DES OPERATIONS DE FINANCEMENT		(1 300)	59
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		(126)	7
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie		(4)	2
Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente		(19)	0
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE		3 456	2 299
DISPONIBILITES ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE EN DEBUT DE PERIODE		4 987	2 688
DISPONIBILITES ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE EN FIN DE PERIODE		8 443	4 987

(a) Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés.

(b) Y compris primes, préparations d'intérêts, frais liés aux émissions obligataires et intérêts sur les dettes de loyers.

Le montant des impôts décaissés s'élève à 466 millions d'euros en 2020 (493 millions d'euros en 2019), le montant total des loyers décaissés s'élève à 853 millions d'euros en 2020 (924 millions d'euros en 2019), dont 58 millions d'euros d'intérêts payés sur les dettes de loyers (71 millions d'euros en 2019) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements s'élèvent à 243 millions d'euros en 2020 (258 millions d'euros en 2019).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS*(en millions d'euros)*

	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Ecart de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} JANVIER 2019	2 186	5 646	11 864	(1 775)	(124)	(106)	17 691	330	18 021
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	0	0	(53)	308	867	0	1 122	1	1 123
Résultat de la période			1 406				1 406	48	1 454
Total des produits et des charges de la période	0	0	1 353	308	867	0	2 528	49	2 577
Augmentation de capital									
Plan d'Épargne Groupe	25	128					153		153
Options de souscription d'actions	1	11					12		12
Autres							0	35	35
Dividendes distribués (par action : 1,33 €)			(716)				(716)	(37)	(753)
Actions rachetées			(4)			(321)	(325)		(325)
Actions revendues						52	52		52
Actions annulées	(33)	(234)				267	0		0
Paiements en actions			28				28		28
Variations de périmètre et autres			(7)				(7)	(13)	(20)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2019	2 179	5 551	12 518	(1 467)	743	(108)	19 416	364	19 780
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	0	0	47	(1 390)	(160)	0	(1 503)	(52)	(1 555)
Résultat de la période			456				456	33	489
Total des produits et des charges de la période	0	0	503	(1 390)	(160)	0	(1 047)	(19)	(1 066)
Augmentation de capital									
Plan d'Épargne Groupe	24	115					139		139
Autres							0	10	10
Dividendes distribués							0	(44)	(44)
Actions rachetées			(7)			(706)	(713)		(713)
Actions revendues						55	55		55
Actions annulées	(72)	(562)				634	0		0
Reclassement de la réserve de juste valeur en réserves suite à la cession des titres Sika			631		(631)		0		0
Paiements en actions			32				32		32
Variations de périmètre et autres			10				10	0	10
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2020	2 131	5 104	13 687	(2 857)	(48)	(125)	17 892	311	18 203

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant « Le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont exprimés en euros arrondis au million le plus proche.

Ces états financiers ont été arrêtés le 25 février 2021 par le Conseil d'administration et seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 3 juin 2021 pour approbation.

Les règles et principes comptables sont identifiés par une couleur spécifique.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2019 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

1.1. Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020. Par ailleurs, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : <https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/>.

1.1.1. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020

Les normes et amendements suivants, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, ont été appliqués aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2020 :

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme 'significatif' » ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1 » ;
- Amendements à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises - Définition d'une Entreprise » ;
- Amendement temporaire d'IFRS 16 relatif aux compensations de loyers dans le cadre de la pandémie de Covid-19 ;

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

1.1.2. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 ou postérieurement

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2020. Elles concernent :

- Amendement à IFRS 3 « Mise à jour du cadre conceptuel » ;
- Amendement à IAS 37 « Coûts d'exécution d'un contrat » Clarification des coûts à retenir lors de l'analyse des contrats déficitaires ;

Les améliorations annuelles des IFRS – cycle 2018-2020 applicables par anticipation concernent :

- IFRS 9 « Précisions sur les frais à inclure dans le test des 10% applicable aux modifications de dettes »
- IFRS 16 « Exemples illustratifs » Modification de l'exemple concernant les concessions faites aux locataires.

1.1.3. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiées mais non encore applicables concernent :

- Amendement à IAS 1 concernant le classement des dettes en courant / non courant ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 » ;
- Amendement à IAS 16 « Revenus de pré-utilisation d'un actif corporel » ;
- Amendement à IFRS 17 « Norme pour les contrats d'assurance », y compris les amendements publiés en juin 2020 ;

Ces nouvelles normes sont en cours d'analyse par le Groupe.

1.2. Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les produits et les charges du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraites et les paiements en actions (note 5 « Effectifs, charges et avantages au personnel »), les tests de valeur des actifs et la durée retenue pour les contrats de location (note 6 « Immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'usage »), les provisions pour autres passifs (note 8 « Autres provisions et passifs courants et non courants, passifs éventuels et litiges »), la valorisation des instruments financiers (note 9 « Financement et instruments financiers ») et les impôts (note 11 « Impôts »).

En raison de la nature essentiellement locale des activités du Groupe, le Brexit n'a pas d'impact direct significatif sur les comptes. En revanche, il introduit une incertitude sur le plan macro-économique qui est susceptible de peser sur l'activité du Royaume-Uni et donc des entités du Groupe qui y opèrent.

Dans le contexte inédit de la pandémie de coronavirus, les estimations et hypothèses utilisées par le Groupe au cours de l'exercice 2020 ont pris en compte les impacts de la crise de Covid-19, dont les principaux sont décrits dans la note 2 ci-dessous.

NOTE 2 IMPACTS LIES A LA PANDEMIE DE COVID-19

Le Groupe a été fortement impacté par la pandémie de Covid-19 au cours du premier semestre 2020, alors que le second semestre aura vu un quasi-retour à la normale pour la très grande majorité de ses activités.

Dans ce contexte, les mesures prises par le Groupe pour faire face à la crise engendrée par la pandémie se sont manifestées à la fois par des décisions rapides prises localement et par une coordination internationale partageant l'expérience des différents pays, selon la nouvelle organisation du Groupe par pays et marché.

Elles ont été réalisées dans le respect des priorités principales du Groupe :

- La santé et la sécurité des collaborateurs et autres parties prenantes partout dans le monde, avec la mise en place de mesures barrières strictes adaptées à ses différentes activités, et l'encouragement du télétravail partout où cela était possible ;
- Le renforcement de la liquidité du Groupe, avec la mise en place de nouvelles sources de financement pour conserver une situation de trésorerie solide ;
- La préservation de la génération de *cash flow* libre, avec des mesures strictes d'adaptation de l'outil industriel, de réduction des coûts et des investissements et de contrôle du besoin en fonds de roulement, ainsi que la décision exceptionnelle de non-distribution de dividende en 2020 ;
- La poursuite du service à nos clients, avec un recours accru au digital dès le début de la crise, complété par la mise en place de nouveaux services pour adapter nos solutions aux besoins post-coronavirus ;
- La préparation précoce des conditions de redémarrage des installations commerciales, industrielles et logistiques, qui a permis d'accompagner au mieux la reprise dès que les mesures restrictives ont été levées.

2.1. Adaptation de l'outil industriel et utilisation des dispositifs de soutien aux entreprises touchées par la pandémie de Covid-19

Dans le respect absolu de la santé et de la sécurité de l'ensemble des collaborateurs et autres parties prenantes, la continuité de l'exploitation du Groupe a été assurée dans chaque pays grâce à une adaptation rapide à l'évolution de la demande liée à la situation sanitaire et aux décisions gouvernementales locales.

Parallèlement à un ajustement des niveaux de production et à des mesures de réduction des coûts, le Groupe a pu utiliser les dispositifs de soutien mis en place par les gouvernements. Il a notamment bénéficié, principalement au cours du premier semestre 2020, des mesures de chômage partiel dans les pays où ces mesures ont été introduites, pour un montant de 169 millions d'euros, comptabilisés en réduction des charges salariales afférentes.

Les charges générées par les mesures prises en réponse à la crise de Covid-19, qu'elles soient liées aux dépenses spécifiques de protection sanitaire (masques, gel hydro alcoolique, tests...) ou aux adaptations de l'outil industriel à la demande (charges fixes non absorbées du fait de la baisse d'activité), ont été intégralement comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les dépenses additionnelles spécifiques liées à la pandémie de Covid-19 ont été évaluées à 88 millions d'euros (dont plus de la moitié en Europe, essentiellement en Europe du Sud – MO & Afrique), avec 62 millions d'euros pour le matériel de protection sanitaire, le reste correspondant aux coûts divers d'annulations de voyages, d'heures supplémentaires du personnel, et de diverses prestations et services extérieurs (nettoyage, etc.).

▪ Rémunération des dirigeants

En mars 2020, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont souhaité s'associer de manière solidaire aux efforts des collaborateurs du Groupe et de ses parties prenantes qui subissaient les effets d'une crise sans précédent. En conséquence, ils ont fait part au Conseil d'administration de leur décision de renoncer à 25% de la rémunération devant leur être versée en 2020, à savoir à 25 % de leur rémunération variable au titre de 2019 et à 25 % de leur rémunération fixe pour 2020, pour la durée durant laquelle des salariés du Groupe se sont trouvés en situation d'activité partielle dans le cadre des mesures d'urgence prises par le Gouvernement pour faire face à l'épidémie de coronavirus. Dans leurs séances respectives du 22 et 23 avril 2020, le Comité des nominations et

des rémunérations et le Conseil ont pris acte de cette décision et l'ont unanimement saluée ; sur proposition du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué, le Conseil d'administration a décidé de réviser et réduire en conséquence le montant de leur rémunération variable annuelle au titre de 2019 ainsi que leur rémunération fixe pour 2020.

L'ensemble des administrateurs a décidé, lors de la séance du Conseil d'administration du 23 avril 2020 et dans un même mouvement de solidarité que les dirigeants mandataires sociaux, de s'associer à cet effort en réduisant également de 25% le montant de la rémunération qui leur sera due au titre de la même période.

Les sommes correspondant à ces réductions de rémunération ont été données par Saint-Gobain à la Fondation de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour un montant de 305 000 euros, à des organisations caritatives ayant pour objet le soutien à des populations fragiles touchées par la pandémie de Covid-19, à savoir l'association médicale humanitaire « *The Alliance for International Medical Action* » (ALIMA), la Fondation Abbé Pierre, le Secours Populaire, et à des collaborateurs en extrême difficulté au Brésil.

2.2. Renforcement de la liquidité du Groupe

▪ Nouvelles sources de financement

Dès le mois de mars, le Groupe a conforté la structure de sa dette grâce au renforcement de ses sources de financement dans le contexte de la pandémie de Covid-19 :

- Emission obligataire réalisée le 3 avril de 1,5 milliard d'euros : 750 millions d'euros à 3 ans avec un coupon de 1,75% et 750 millions d'euros à 7 ans et demi avec un coupon de 2,375% ;
- Sécurisation d'une ligne de crédit syndiquée de 2,5 milliards d'euros, dont 1 milliard d'euros tirés pour rembourser l'obligation de même montant arrivée à échéance fin mars, qui s'ajoute aux lignes de crédit de « back-up » confirmées et non utilisées de 4,0 milliards d'euros ;
- Accès au nouveau programme d'achat d'urgence de billets de trésorerie contre la pandémie (« *Pandemic Emergency Purchase Program* », ou PEPP) lancé par la Banque Centrale Européenne le 18 mars 2020.

Compte tenu de la très bonne situation de trésorerie au second semestre, le Groupe a annulé à fin septembre la ligne de crédit syndiquée à court terme, mise en place en mars 2020 pour un montant initial de 2,5 milliards d'euros, et qui avait d'ores et déjà été réduite à 1 milliard d'euros (non tirés) à fin juin.

▪ Distribution de dividendes

Dans le contexte de la pandémie du coronavirus et de recours au chômage partiel, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 23 avril 2020, de ne pas proposer de distribution de dividende à l'Assemblée générale du 4 juin 2020. Bien que la liquidité du Groupe ait été encore renforcée, le Conseil d'administration a considéré que cette décision exceptionnelle était dans l'intérêt du Groupe et de ses parties prenantes, compte tenu de l'incertitude sur l'ampleur et la durée de la crise et de la prudence qu'elle imposait à ce stade.

Comme annoncé en avril dernier, le Conseil d'administration du 26 novembre 2020 a réexaminé la politique du Groupe en termes de retour aux actionnaires. Compte tenu de la croissance des ventes et des résultats au troisième trimestre, ainsi que d'un bon début de quatrième trimestre, il a annoncé son intention de proposer à l'Assemblée générale du 3 juin 2021 de fixer le dividende au titre de 2020, à verser en juin 2021, à 1,33 euro par action en espèces, au niveau du dividende versé en juin 2019.

Le Conseil a confirmé par ailleurs le maintien de sa politique de dividende qui privilégie un paiement en espèces et vise un taux de distribution normalisé de 35% à 40% du résultat net courant, taux qui sera dépassé pour le dividende au titre de 2020.

▪ Autres actions spécifiques de renforcement de la trésorerie du Groupe

En parallèle à une amélioration progressive de la situation économique dans un certain nombre de pays, la cession de la participation du Groupe dans Sika à la fin du mois de mai a permis d'améliorer la trésorerie à hauteur de 2,4 milliards d'euros (voir note 3.2 sur les évolutions de périmètre).

Par ailleurs, différents pays ont bénéficié de reports de paiement d'échéances fiscales et sociales, à l'exception de la France où ces dispositifs n'ont pas été utilisés. A la date du 31 décembre 2020, il ne reste plus de montants significatifs en report d'échéance dans le périmètre du Groupe.

2.3. Suivi de la valeur des actifs dans le contexte de la pandémie de Covid-19

- Suivi de la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Les effets de la pandémie, bien qu'en très forte atténuation au cours du second semestre, ont néanmoins été considérés dans la valorisation des actifs à la date de clôture, selon la méthodologie décrite dans la note 6.5 sur le suivi de leur valeur.

Le début d'année 2021 corrobore les projections utilisées pour les tests de valeur du 31 décembre 2020.

- Suivi de la valeur des autres actifs non courants

Les effets de la crise sanitaire de Covid-19 ont également été pris en compte dans la valorisation des autres actifs non courants, avec en particulier l'adaptation de la valeur des titres mis en équivalence avec l'évolution de leur valorisation estimée.

- Impacts de la crise de Covid-19 sur la reconnaissance des impôts différés actifs sur pertes reportables

Dans le contexte d'incertitude à court terme liée à la crise sanitaire de Covid-19, les actifs d'impôts différés ont été évalués en analysant la situation de chaque pays concerné. En France, une réduction complémentaire des impôts différés actifs sur pertes reportables a été constatée pour 58 millions d'euros au premier semestre 2020, et maintenue au 31 décembre 2020.

- Suivi de la valeur des actifs courants : impacts de la pandémie de Covid-19 sur les provisions pour dépréciations des créances clients et sur la valorisation des stocks

La revue des comptes clients suite aux conséquences de la crise de Covid-19 n'a pas fait apparaître de risques majeurs de défaut de paiement (voir note 4.4.2 sur les créances et dettes d'exploitation et hors exploitation).

Les frais fixes liés à la sous-activité imputable à la crise de Covid-19 ont été exclus de la valorisation des stocks et classés en résultat d'exploitation.

2.4. Impacts sur les éléments courants de l'activité opérationnelle

- Amendement IFRS 16 concernant les réductions de loyers directement imputables à la crise de Covid-19

L'amendement à IFRS 16 sur les allègements de loyers liés à la pandémie de Covid-19, publié le 28 mai 2020 par l'IASB et adopté par l'Union européenne début octobre 2020, n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020.

- Impacts de la crise de Covid-19 sur la détermination des rabais fournisseurs et clients

Les conséquences de la crise sanitaire de Covid-19 ont été prises en compte dans la détermination des rabais fournisseurs comptabilisés en résultat d'exploitation (diminution du coût des ventes) par les entités de Distribution (voir note 4.1.3 sur le résultat opérationnel) et des rabais clients comptabilisés en réduction du chiffre d'affaires par les entités Industrielles.

- Réduction des dépenses relatives aux déplacements professionnels

Le résultat d'exploitation intègre les économies de frais de déplacements professionnels liées à la réduction ou à l'arrêt des voyages d'affaires dans la plupart des pays où le Groupe opère.

- Provisions pour bonus du management

Au premier semestre 2020, l'enveloppe des bonus du management a été revue suite aux effets de la crise de Covid-19 sur les projections de résultats annuels.

Compte tenu de l'amélioration des résultats au second semestre, les provisions ont été ajustées pour la clôture au 31 décembre 2020 (voir note 5.4.3).

Les impacts présentés ci-dessus résultent de la situation actuelle de la pandémie de Covid-19, avec une année 2020 très contrastée, où les fortes incidences négatives au premier semestre ont été en partie compensées par des impacts plus limités au second semestre. Ces impacts sont susceptibles d'évoluer dans les prochains mois en fonction de l'état d'avancement de l'épidémie, en termes de durée, d'étendue et de traitements médicaux, et de ses conséquences sur les partenaires du Groupe (clients, fournisseurs etc.).

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

3.1.1. Méthodes de consolidation

- Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

- Partenariats

Les partenariats qualifiés de coentreprises sont consolidés par mise en équivalence. Les éléments du bilan et du compte de résultat des partenariats qualifiés d'activités conjointes sont consolidés ligne à ligne, à hauteur de la quote-part effectivement apportée par le Groupe.

- Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est présentée sur deux lignes distinctes du compte de résultat. Le résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité principale est le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe est présenté dans le résultat opérationnel sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles » et pour les autres mises en équivalence, leur résultat est regroupé sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles » dans le résultat avant impôts.

3.1.2. Regroupements d'entreprises

- Acquisitions par étapes et cessions partielles

En cas de prise de contrôle d'une entité dans laquelle le Groupe détient déjà une participation, la transaction est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue avec constatation du résultat de cession consolidé, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

En cas de cession partielle avec perte de contrôle (mais conservation d'une participation ne donnant pas le contrôle), la transaction est également décomposée en une cession et une acquisition : cession de la totalité de la participation avec calcul d'un résultat de cession consolidé, puis acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle, qui est alors enregistrée à la juste valeur.

- Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque celui-ci détient le contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention correspondante dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres provisions et passifs non courants, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts ne donnant pas le contrôle et des capitaux propres part du Groupe. La variation ultérieure de valeur de cette dette est enregistrée en capitaux propres.

- Intérêts ne donnant pas le contrôle

Conformément à IFRS 10, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont considérés comme une catégorie d'actionnaires (approche dite de « l'entité économique »). En conséquence, les variations des intérêts minoritaires sans perte de contrôle, restent en variation de capitaux propres et sont sans impact sur le compte de résultat et le bilan à l'exception de la variation de trésorerie.

3.1.3. Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable dans un horizon d'un an, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. Les actifs, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis. Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur nette comptable. A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs détenus en vue de la vente est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dotation ou une reprise de provision dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et principale pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe. Cette ligne comprend le résultat net après impôts des

activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés, par nature d'opération, sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

3.1.4. Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

3.1.5. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus, liquidés ou déconsolidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

3.1.6. Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis aux taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Ecart de conversion », inclus dans les capitaux propres.

3.1.7. Hyperinflation

La norme IAS 29 « information financière dans les économies hyperinflationnistes » requiert de retraiter les états financiers qui ont été établis selon la convention du coût historique. Ce retraitement consiste à appliquer un indice général des prix, de sorte que les états financiers soient exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Ainsi l'ensemble des actifs et passifs non-monétaires doivent être corrigés de l'inflation pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat à la date de clôture. De même, le compte de résultat est retraité pour corriger l'inflation constatée sur la période. Les éléments monétaires n'ont pas besoin d'être retraités, puisqu'ils reflètent déjà le pouvoir d'achat à la date de clôture.

3.1.7.1. Argentine

L'Argentine est, depuis le 1^{er} juillet 2018, considérée comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 s'applique donc aux entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin (selon la table d'inflation FACPCE).

3.1.7.2. Liban

Suite à une crise financière et politique d'ampleur croissante depuis fin 2019, le taux d'inflation au Liban a augmenté très significativement, pour atteindre plus de 100% sur l'exercice 2020, sachant qu'il n'excédait pas 10% par an jusqu'à fin 2019 (depuis décembre 1997 la livre libanaise était indexée au dollar américain au taux officiel de 1 507,5).

Alors que les prévisions économiques ne prévoient pas d'amélioration à brève échéance, le Liban est considéré depuis octobre 2020 comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 est ainsi devenue applicable, à compter du 31 décembre 2020, aux entités dont la monnaie fonctionnelle est la livre libanaise.

Cependant, compte-tenu du caractère peu significatif de l'exposition du Groupe au Liban (le chiffre d'affaires représentant moins de 1% du chiffre d'affaires du Groupe), la mise en œuvre de la norme IAS 29 pour les sociétés libanaises du Groupe sera effectuée à compter du 1^{er} janvier 2021.

3.2. Evolution du périmètre de consolidation

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour les exercices 2020 et 2019 sont présentées ci-dessous et une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2020 est présentée en note 14 « Principales sociétés consolidées ».

3.2.1. Opérations réalisées en 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a réalisé treize acquisitions de sociétés consolidées pour un prix d'acquisition total de 1 229 millions d'euros. Le Groupe a également procédé à six cessions de sociétés consolidées pour un prix de vente de 11 millions d'euros.

3.2.1.1. Principales acquisitions de l'exercice 2020

Les acquisitions représentent un chiffre d'affaires en année pleine d'environ 500 millions d'euros et un EBITDA de 110 millions d'euros.

- Le 30 janvier 2020, Saint-Gobain a annoncé que Continental Building Products (NYSE : CBPX), acteur de référence du secteur de la plaque de plâtre en Amérique du Nord, a obtenu l'accord de ses actionnaires en vue de son acquisition et que les autorités de la concurrence américaines ont autorisé l'opération. La transaction a été finalisée le 3 février 2020.

Au terme de cette opération, Saint-Gobain a acquis l'intégralité des actions de Continental Building Products pour un montant de 37,00\$ par action, dans le cadre d'une opération en numéraire représentant une valeur d'entreprise totale d'environ 1,4 milliard de dollars (environ 1,3 milliard d'euros).

L'identification et l'évaluation des actifs acquis, des passifs assumés et des dettes reprises à leur juste valeur ont débuté au cours du premier semestre 2020 et ont été finalisées à fin décembre 2020. Le goodwill de Continental n'est pas amortissable fiscalement, et son évaluation est définitive.

L'évaluation à leur juste valeur de chacune des grandes catégories d'actifs acquis et de passifs repris est détaillée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Continental Building Products	Autres entrées de périmètre	Total à la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	425	32	457
Immobilisations corporelles	289	30	319
Actifs financiers et autres actifs non courants	15	0	15
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT	729	62	791
Stocks	28	11	39
Créances clients	49	9	58
Autres créances	14	(8)	6
Disponibilités et équivalents de trésorerie	130	10	140
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	221	22	243
Dettes financières et de loyers - Part à long terme	236	6	242
Provisions et autres passifs - Part à long terme	103	11	114
TOTAL DES DETTES NON COURANTES	339	17	356
Dettes financières et de loyers - Part à court terme	5	0	5
Dettes fournisseurs	68	6	74
Autres dettes	21	0	21
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	0	2	2
TOTAL DES DETTES COURANTES	94	8	102
TOTAL JUSTE VALEUR DE L'ACTIF NET ACQUIS	517	59	576
Coût des titres	1 154	135	1 289
Quote-part des intérêts minoritaires	0	6	6
ECART D'ACQUISITION	637	82	719

L'acquisition de Continental Building Products offre une importante complémentarité géographique avec les implantations nord-américaines de Saint-Gobain, ainsi que des synergies de coûts. Grâce à cette acquisition, le Groupe bénéficie d'une offre de produits enrichie, permettant de proposer des solutions innovantes à une base de clients plus large.

Cette acquisition représente un chiffre d'affaires pro forma en année pleine de 421 millions d'euros (480 millions de dollars) et un EBITDA de 98 millions d'euros (112 millions de dollars) sur l'exercice 2020.

- Acquisition le 1^{er} septembre 2020 de la société Strikolith aux Pays Bas, spécialisée dans la production de systèmes d'isolation par l'extérieur, la finition d'intérieur et les produits et solutions de rénovation. La complémentarité de Strikolith avec les activités actuelles de Saint-Gobain enrichit l'offre de solutions du Groupe dans les systèmes d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) et dans la chimie de la construction aux Pays-Bas.
- Acquisition le 7 septembre 2020 de 2 filiales du Groupe familial « MS Groupe », MS Techniques, spécialisée dans les tubes de précision à usage médical, et Transluminal, spécialisée dans la R&D et vente de dispositifs de cathéters mini-invasifs pour les OEM.

L'identification et l'évaluation des actifs acquis, des passifs assumés et des dettes reprises à leur juste valeur ont débuté au cours du dernier trimestre 2020 pour les acquisitions de Strikolith et MS Groupe, et seront finalisées dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

3.2.1.2. Principales cessions et déconsolidations de l'exercice 2020

Les cessions représentent un chiffre d'affaires en année pleine d'environ 130 millions d'euros.

Les principales sorties de périmètre de l'exercice 2020 sont récapitulées ci-après :

- A la suite de l'ouverture de la procédure du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites le 23 janvier 2020, les actifs et passifs de DBMP LLC et de sa filiale à 100 % Millwork & Panel LLC ne sont plus consolidés dans les comptes du Groupe (voir la note 8.2.2.2 sur les passifs liés à l'amiante aux Etats-Unis). Cela n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat du Groupe.
- Le 10 mars 2020, Saint-Gobain a cédé une partie de son activité de transformation de verre Glassolutions en Allemagne à DIK Deutsche Industriekapital GmbH.
- Saint-Gobain avait, en mai 2018, acquis indirectement une participation de 10,75 % dans Sika en procédant à l'acquisition de 100 % des actions de Schenker-Winkler Holding AG (SWH) auprès de la famille Burkard, dans le cadre d'un accord global conclu avec cette dernière et Sika (voir section 5.4.2 du chapitre 2 du document de référence 2018 et section 2.2 de la note 2 aux comptes consolidés figurant au chapitre 8 du document d'enregistrement universel 2019).

A la suite de l'expiration de la période d'engagement de conservation d'une durée de deux ans convenue lors de l'accord de mai 2018 avec Sika, Sika ayant choisi de ne pas exercer son droit de première offre, Saint-Gobain a annoncé le 27 mai 2020 avoir finalisé par voie de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés la cession d'environ 15,2 millions d'actions Sika détenues par sa filiale SWH, représentant l'intégralité de sa participation de 10,75 % du capital de Sika pour un montant total de 2,56 milliards de francs suisses (2,4 milliards d'euros).

Les titres Sika étaient détenus en tant que titres de participation et le Groupe avait choisi de reconnaître leur variation de juste valeur dans les « autres éléments du résultat » enregistrés directement en capitaux propres.

3.2.2. Opérations réalisées en 2019

Saint-Gobain a poursuivi en 2019 une stratégie d'optimisation de son portefeuille. Diverses acquisitions ont été réalisées afin de renforcer le profil du Groupe dans les métiers à haute valeur ajoutée et sur les marchés porteurs. Au cours de l'exercice 2019, 18 sociétés consolidées et en cours d'entrée en consolidation ont été acquises pour un montant total d'environ 260 millions d'euros. Le Groupe a également procédé à 15 cessions de sociétés consolidées pour un montant total de 370 millions d'euros.

Les principales opérations sont récapitulées ci-après :

- Le 11 janvier 2019, Saint-Gobain a cédé ses activités de transformation verrières régionales Glassolutions en Norvège et en Suède au fonds d'investissement suédois, Mimir Invest AB ;
- Le 1^{er} février 2019, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition d'American Seal and Engineering Co., leader dans les solutions d'étanchéité technique ;
- Le 24 avril 2019, Saint-Gobain a finalisé l'acquisition de 100% du capital de Knauf Mexico, société de production et de distribution de plaques de plâtre ;
- Le 14 mai 2019, Saint-Gobain a finalisé la cession de son activité de grains et poudres en carbure de silicium, au fonds d'investissement OpenGate Capital ;
- Le 28 mai 2019, Saint-Gobain a acquis Pritex au Royaume-Uni, acteur clef dans les solutions acoustiques et thermiques en matériaux polymères composites pour le marché de la mobilité ;
- Le 30 septembre 2019, Saint-Gobain a finalisé la cession de la société Saint-Gobain Building Distribution Deutschland au groupe Stark ;
- Le 1^{er} octobre 2019, Saint-Gobain a finalisé la cession de l'entreprise K par K, spécialisée principalement dans la vente à domicile de menuiseries et de fenêtres sur mesure sur le marché français ;

- Le 7 octobre 2019, Saint-Gobain a annoncé la finalisation de la cession de son activité de distribution de matériaux de construction Optimera au Danemark, à Davidsens Tommerhandel ;
- Le 16 octobre 2019, Saint-Gobain annonce l'acquisition de 100% de la division mortiers du groupe Celima, leader au Pérou sur le marché des colles à carrelage ;
- Le 4 novembre 2019, Saint-Gobain a cédé son activité régionale de transformation de verre Glassolutions aux Pays-Bas au groupe privé allemand Aequita ;
- Le 29 novembre 2019, Saint-Gobain a finalisé la cession de la société Distribution Matériaux pour les Travaux Publics (DMTP) au groupe Frans Bonhomme ;
- Le 19 décembre 2019, Saint-Gobain a cédé son activité vitrage bâtiment Hankuk Glass Industries en Corée du Sud au fonds Glenwood Private, société d'investissement leader en Corée spécialisée dans les activités industrielles et le secteur de la construction ;
- Le 26 décembre 2019, Saint-Gobain a fait l'acquisition de Sonex au Brésil, société spécialisée dans la fabrication et la fourniture de systèmes de plafonds acoustiques, commercialisés en particulier sous les marques Sonex, Nexacoustic et Fiberwood ;
- Le 31 décembre 2019, Saint-Gobain a acquis High Tech Metal Seals (HTMS) en Belgique, concepteur et producteur de joints métalliques destinés aux secteurs de l'industrie, de l'énergie et de l'aéronautique ;
- Le 31 décembre 2019, Saint-Gobain, via sa filiale Placoplatre, a conclu avec le consortium Hirsch Servo et BEWiSynbra la cession de son activité de polystyrène expansé (PSE) en France.

Au 31 décembre 2019, les acquisitions représentaient un chiffre d'affaires en année pleine d'environ 189 millions d'euros et un EBITDA de 36 millions d'euros. Les cessions représentaient un chiffre d'affaires en année pleine d'environ 2,9 milliards d'euros.

3.3. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le 9 novembre 2020, Saint-Gobain a annoncé être entré en négociations exclusives avec Mutares, société cotée à la bourse de Francfort, en vue de la cession de Lapeyre (segment Europe du Sud – MO & Afrique), sa filiale spécialisée dans l'aménagement de la maison en France, sur la base d'une offre ferme et irrévocable. Cette étape importante engage une période de consultations et d'approbations (notamment des partenaires sociaux), qui devrait aboutir à une transaction finalisée au premier semestre 2021. Le Groupe dotera par ailleurs Lapeyre d'environ 245 millions d'euros lui permettant de disposer d'une trésorerie robuste au moment de la cession.

De même, Saint-Gobain a annoncé le 4 janvier 2021 être entré en négociations exclusives avec BME (Building Materials Europe), en vue de la cession de Saint-Gobain Distribution The Netherlands (SGD NL, segment Europe du Sud – MO & Afrique), opérant aux Pays Bas sous les marques Raab Karcher, Tegelgroep Nederland, Galvano et Van Keulen.

La transaction est soumise à l'approbation de l'autorité de la concurrence européenne, ainsi qu'à l'information et à la consultation des représentants du personnel des entités néerlandaises concernées. L'opération devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2021.

Ces cessions s'inscrivent dans la poursuite de la stratégie d'optimisation du portefeuille de Saint-Gobain visant à améliorer le profil de croissance et de rentabilité du Groupe.

Les critères relatifs aux actifs et passifs destinés à être cédés étant remplis (cf. paragraphe 3.1.3), les comptes de bilan de Lapeyre et de SGD NL ont été regroupés et évalués au 31 décembre 2020 conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, sur les postes « Actifs et passifs détenus en vue de la vente » du bilan consolidé.

Pour des raisons de confidentialité, les positions au 31 décembre 2020 n'ont pas été détaillées par société.

Par ailleurs, ces entités en cours de cession n'ont pas été considérées comme des activités abandonnées au compte de résultat au sens d'IFRS 5 car elles ne constituent pas une activité principale pour le Groupe.

Le détail des actifs et passifs détenus en vue de la vente à la clôture est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2020
Immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'usage et autres actifs non courants	164
Stocks, créances clients, autres créances	146
Disponibilités et équivalents de trésorerie	19
ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	329
Provisions pour retraites et avantages au personnel	36
Autres provisions et passifs, courants et non courants	17
Dettes fournisseurs, autres dettes et autres passifs courants	281
Dettes financières, emprunts à moins d'un an et banques créditrices	167
PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	501
ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE - NET	(172)

3.4. Evolution du nombre de sociétés consolidées

Au 31 décembre 2020, le nombre de sociétés consolidées est de :

	France	Etranger	Total
Sociétés contrôlées			
31 décembre 2019	133	618	751
Nouvelles sociétés consolidées	2	35	37
Sociétés absorbées	(4)	(14)	(18)
Sociétés sorties du périmètre	(2)	(25)	(27)
Changement de méthode de consolidation		2	2
31 décembre 2020	129	616	745
Sociétés mises en équivalence et partenariats			
31 décembre 2019	2	97	99
Nouvelles sociétés consolidées	1	4	5
Sociétés absorbées			0
Sociétés sorties du périmètre		(16)	(16)
Changement de méthode de consolidation		(2)	(2)
31 décembre 2020	3	83	86
Total			
31 décembre 2019	135	715	850
31 décembre 2020	132	699	831

3.5. Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe

L'engagement sur l'achat des actions de Continental Building Products a pris fin le 3 février 2020 suite à l'acquisition de la société.

NOTE 4 ELEMENTS COURANTS DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

4.1. Eléments du compte de résultat

4.1.1. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le contrôle des marchandises ou des services a été transféré au client. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises est comptabilisé essentiellement au moment de leur livraison. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de service est comptabilisé dès lors que celui-ci a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service évalué sur la base des coûts encourus. De même, au sein des entités de Distribution, les retours attendus sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires et reclassés en stocks pour leur valeur nette comptable en raison de la possibilité d'un droit de retour des marchandises conformément à la durée du droit. Un passif au titre du remboursement futur de ces retours est également comptabilisé.

Concernant les contrats de construction, les sociétés du Groupe comptabilisent le chiffre d'affaires à l'avancement, en fonction des coûts encourus. Les coûts liés sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont encourus. Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts. Enfin, lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

4.1.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des Segments du Groupe. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation. La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité est dans le prolongement de celle du Groupe est également enregistrée en résultat d'exploitation.

Les rabais fournisseurs obtenus par les entités de Distribution sont un élément du résultat d'exploitation (diminution du coût des ventes). L'existence de rabais contractuels fournisseurs constitue une pratique courante dans le secteur de la distribution de produits industriels. Pour la plupart, ces rabais sont déterminés par l'application d'un taux, garanti contractuellement par type de produit, aux volumes achetés. Leur processus de calcul est informatisé à partir des factures des fournisseurs. En conséquence, la détermination des montants à comptabiliser en compte de résultat à ce titre n'intègre que peu de jugement. D'autres rabais reposent sur un mécanisme comportant des objectifs par paliers, pour lesquels le pourcentage de rabais augmente au fur et à mesure de l'atteinte des différents paliers et ce sur une période donnée. Dans ce cas, un jugement basé à la fois sur l'historique, les performances déjà enregistrées et les tendances, permet de déterminer le niveau de rabais à comptabiliser en compte de résultat. Ce jugement est exercé de manière prudente et cohérente d'un exercice à l'autre.

4.1.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles et les impôts sur les résultats.

Le résultat opérationnel par nature est détaillé ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
CHIFFRE D'AFFAIRES ET PRODUITS ACCESSOIRES	38 128	42 573
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales ⁽¹⁾	(7 625)	(8 336)
Rémunérations en actions ⁽²⁾	(45)	(33)
Retraites et avantages au personnel ⁽²⁾	(222)	(158)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des droits d'usage ⁽³⁾	(1 902)	(1 901)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	13	24
Autres ⁽⁴⁾	(25 492)	(28 779)
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 855	3 390
Autres produits opérationnels	88	196
Autres charges opérationnelles ⁽³⁾	(1 511)	(1 033)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	(1 423)	(837)
RESULTAT OPERATIONNEL	1 432	2 553

⁽¹⁾ La diminution des salaires et charges sociales sur l'exercice 2020 par rapport à 2019 s'explique à la fois par la réduction des effectifs (voir note 5.1) et par l'utilisation des mesures de chômage partiel en réponse à la crise engendrée par la pandémie de Covid-19 (voir note 2.1) ;

⁽²⁾ Les rémunérations en actions (charges IFRS 2) et l'évolution de la charge de retraites sont détaillées en note 5 « Effectifs, charges et avantages au personnel » ;

⁽³⁾ Le total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles, des droits d'usage, et des amortissements des actifs incorporels liés aux PPA s'élève à 1 948 millions d'euros en 2020 contre 1 901 millions d'euros en 2019. Depuis 2020, le poste « Autres charges opérationnelles » inclut les amortissements des actifs incorporels liés aux PPA, s'élevant à 46 millions d'euros en 2020 (voir note 4.1.4) ;

⁽⁴⁾ Le poste « Autres » du résultat d'exploitation correspond aux coûts des marchandises vendues, rabais fournisseurs et frais de distribution des entités de Distribution ainsi qu'aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres entités. Il comprend également les frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation qui s'élèvent à 429 millions d'euros en 2020 (466 millions d'euros en 2019).

4.1.4. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges hors exploitation courante et pour environnement, les résultats de cessions et dépréciations d'actifs, les amortissements des actifs incorporels liés aux PPA, les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Charges de restructuration ⁽¹⁾	(261)	(248)
Provisions et charges sur litiges ⁽²⁾	(4)	(89)
Autres	(77)	(84)
PERTES ET PROFITS HORS EXPLOITATION	(342)	(421)
Dépréciations d'actifs et autres ⁽³⁾	(1 007)	(414)
Amortissements des actifs incorporels liés aux PPA ⁽⁴⁾	(46)	0
Autres charges opérationnelles ⁽⁵⁾	(116)	(198)
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs	(1 169)	(612)
Plus-values de cession des actifs immobilisés	88	196
PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS, DEPRECIATIONS D'ACTIFS, IMPACTS LIES AUX VARIATIONS DE PERIMETRE	(1 081)	(416)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	(1 423)	(837)

⁽¹⁾ En 2020, les charges de restructuration sont composées notamment de 124 millions d'euros d'indemnités de départ (59 millions d'euros en 2019) ;

⁽²⁾ Jusqu'en 2019, les dotations et reprises de provisions et charges sur litiges, détaillées et commentées en note 8 « Autres provisions et passifs courants et non courants, passifs éventuels et litiges », comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante ; à fin décembre 2020, la diminution des provisions pour litiges s'explique essentiellement par la déconsolidation de DBMP LLC (voir la note 8.2.2.2 sur les litiges liés à l'amiante aux US) ;

⁽³⁾ Le poste « Dépréciations d'actifs et autres » comporte essentiellement les dépréciations sur les écarts d'acquisition, sur les immobilisations incorporelles et corporelles et sur les droits d'usage, ainsi que sur les actifs destinés à être cédés, pour un montant de 958 millions d'euros en 2020 (essentiellement les dépréciations des actifs incorporels de la Distribution au Royaume-Uni et des actifs destinés à être cédés), contre 342 millions d'euros en 2019 (essentiellement les actifs destinés à être cédés), les dépréciations d'autres actifs pour un montant de 19 millions d'euros (61 millions d'euros en 2019), des frais d'acquisition et des ajustements de prix d'acquisition encourus lors des regroupements d'entreprises pour une charge nette de 30 millions d'euros en 2020 (charge nette de 11 millions d'euros en 2019) ;

⁽⁴⁾ Compte tenu de l'acquisition significative de Continental Building Products cette année, les amortissements des marques et des listes clients sont maintenant reconnus séparément en « autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs », avec les autres pertes et profits liés aux regroupements d'entreprises, qui ne participent pas à la mesure de la performance des segments opérationnels du Groupe. Ces amortissements s'élèvent à 46 millions d'euros en 2020 ;

⁽⁵⁾ En 2020 comme en 2019, les autres charges opérationnelles comprennent essentiellement des moins-values de cession et des mises au rebut d'immobilisations.

4.2. Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction Générale. Le Groupe a choisi de présenter les informations par Segments conformément au reporting interne.

Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains, ainsi que les actifs et passifs détenus en vue de la vente.

Les investissements industriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et n'incluent pas les droits d'usage.

La structure du Groupe est constituée de cinq ensembles, avec quatre entités régionales et une entité globale Solutions de Haute Performance. L'information sectorielle est présentée par Segments de la façon suivante :

- **Solutions de Haute Performance (SHP)**, qui suit une organisation par marché pour les clients mondiaux : Mobilité, Sciences de la vie, Industrie de la construction et Industrie ;

Les quatre entités régionales sont les suivantes :

- **Région Europe du Nord**, qui regroupe les pays nordiques, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Europe de l'Est et la Russie ;
- **Région Europe du Sud – Moyen Orient (MO) & Afrique**, composée de la France, du Benelux, des pays de la Méditerranée, du Moyen-Orient et de l'Afrique ;
- **Région Amériques**, qui comprend l'Amérique du Nord et l'Amérique Latine ;
- **Région Asie Pacifique**, qui inclut l'Asie et l'Inde ;
- **Autres**, comprenant les différentes holdings du Groupe.

Les données sectorielles des exercices de 2020 et 2019 par Segments sont les suivantes :

Exercice 2020

(en millions d'euros)	Solutions de Haute Performance ⁽²⁾	Europe du Nord	Europe du Sud ⁽²⁾ - MO & Afrique	Amériques ⁽²⁾	Asie-Pacifique	Autres ⁽¹⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires et produits accessoires	6 544	12 807	12 454	5 697	1 520	(894)	38 128
Résultat d'exploitation	613	788	644	656	163	(9)	2 855
Résultat opérationnel	407	73	479	516	151	(194)	1 432
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	8	(16)	17	5	2	16
Amortissements d'exploitation	331	594	582	258	89	48	1 902
Dépréciations d'actifs	39	639	88	24	0	167	957
EBITDA	810	1 305	1 153	872	245	30	4 415
Investissements incorporels et corporels ⁽³⁾	262	329	291	216	99	39	1 236
Ecarts d'acquisition nets ⁽⁴⁾	1 840	4 106	2 024	1 778	280	0	10 028
Marques, relations clientèle et propriété intellectuelle ⁽⁴⁾	59	1 026	485	392	0	0	1 962
Actifs et passifs sectoriels ⁽⁴⁾	5 329	9 092	7 164	4 541	1 302	195	27 623

⁽¹⁾ La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et aux holdings pour les autres rubriques ;

⁽²⁾ Le chiffre d'affaires de la France et des Etats-Unis représentent respectivement 9 765 millions d'euros et 5 436 millions d'euros. Les actifs sectoriels de la France et des Etats-Unis représentent respectivement 6 128 millions d'euros et 5 148 millions d'euros ;

⁽³⁾ Les investissements incorporels et corporels n'incluent pas les droits d'usage ;

⁽⁴⁾ Les postes « Ecarts d'acquisition nets » et « Marques, relations clientèle et propriété intellectuelle » n'incluent pas les actifs des sociétés détenues en vue de la vente (les actifs et passifs de ces sociétés étant inclus dans les actifs et passifs sectoriels).

Exercice 2019

(en millions d'euros)	Solutions de Haute Performance ⁽²⁾	Europe du Nord	Europe du Sud ⁽²⁾ - MO & Afrique	Amériques ⁽²⁾	Asie-Pacifique	Autres ⁽¹⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires et produits accessoires	7 584	15 058	13 624	5 555	1 888	(1 136)	42 573
Résultat d'exploitation	966	946	736	562	200	(20)	3 390
Résultat opérationnel	794	574	537	410	260	(22)	2 553
Résultat des sociétés mises en équivalence	1	9	(3)	15	4	(2)	24
Amortissements d'exploitation	345	610	582	238	99	27	1 901
Dépréciations d'actifs	0	224	86	7	23	2	342
EBITDA	1 211	1 455	1 244	666	292	2	4 870
Investissements incorporels et corporels ⁽³⁾	424	475	418	316	139	46	1 818
Ecarts d'acquisition nets	1 937	4 331	2 120	1 337	304	0	10 029
Marques, relations clientèle et propriété intellectuelle	67	1 525	491	22	0	0	2 105
Actifs et passifs sectoriels	5 805	10 368	7 835	4 115	1 529	304	29 956

⁽¹⁾ La colonne « Autres » correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et aux holdings pour les autres rubriques ;

⁽²⁾ Le chiffre d'affaires de la France et des Etats-Unis représentent respectivement 10 684 millions d'euros et 5 357 millions d'euros. Les actifs sectoriels de la France et des Etats-Unis représentent respectivement 6 615 millions d'euros et 4 590 millions d'euros ;

⁽³⁾ Les investissements incorporels et corporels n'incluent pas les droits d'usage.

Le montant des ventes et résultat d'exploitation réalisés en Europe (Europe du Nord et Europe du Sud – MO & Afrique) se répartit entre les entités de l'Industrie et la Distribution de la manière suivante :

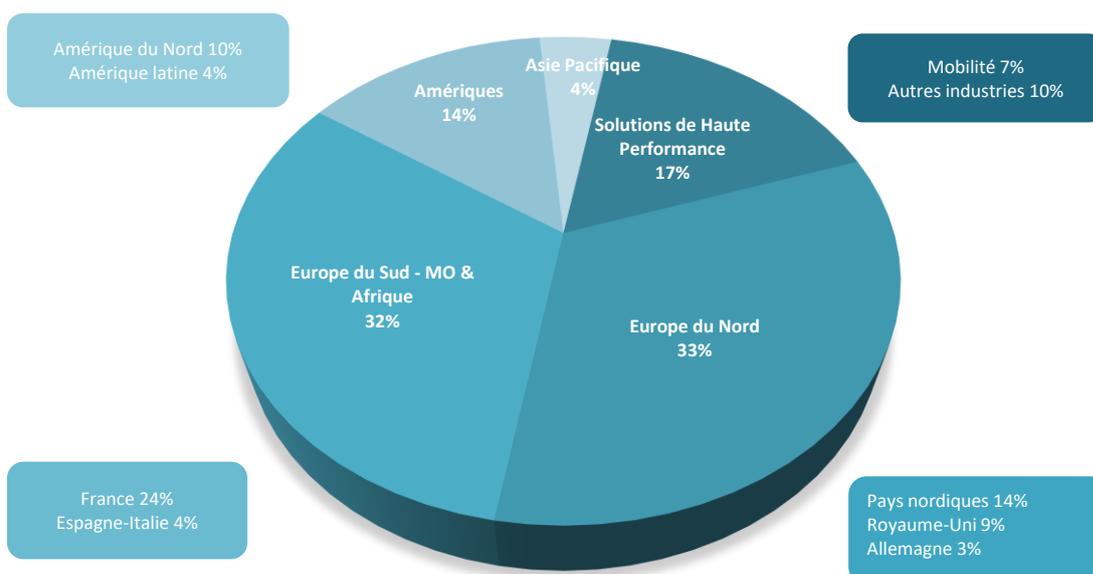
Exercice 2020

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires et produits accessoires	Résultat d'exploitation
Industrie Europe	9 240	752
Distribution Europe	16 347	680

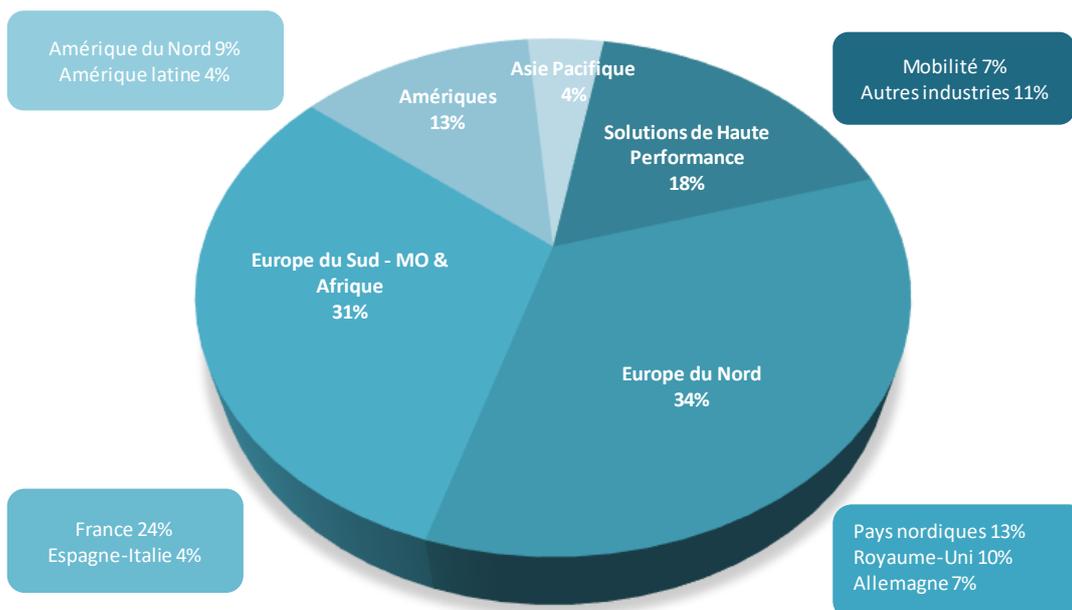
Exercice 2019

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires et produits accessoires	Résultat d'exploitation
Industrie Europe	10 115	933
Distribution Europe	19 006	749

En 2020, la répartition du chiffre d'affaires et des produits accessoires par Segments et pour les pays les plus significatifs est la suivante :



La répartition au 31 décembre 2019 du chiffre d'affaires et des produits accessoires par Segments était la suivante :



4.3. Indicateurs de performance

4.3.1. EBITDA

L'EBITDA résulte du calcul du résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles, incorporelles et des droits d'usage et des pertes et des profits hors exploitation.

L'EBITDA s'élève à 4 415 millions d'euros en 2020 (4 870 millions d'euros en 2019). Son calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat d'exploitation	2 855	3 390
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 227	1 219
Amortissements d'exploitation des droits d'usage	675	682
Pertes et profits hors exploitation	(342)	(421)
EBITDA	4 415	4 870

4.3.2. Cash flow libre

Le *Cash flow* libre – CFL est l'excédent de trésorerie dégagé par l'activité de l'entreprise. Son calcul est le suivant : l'EBITDA augmenté du résultat financier, des impôts sur les résultats et de la variation du besoin en fonds de roulement, diminué des amortissements des droits d'usage, des investissements corporels et incorporels hors capacités additionnelles.

4.3.3. Cash flow libre d'exploitation

Le *Cash flow* libre d'Exploitation – CFLE est l'excédent de trésorerie dégagé par l'activité opérationnelle de l'entreprise. Son calcul correspond au résultat d'exploitation augmenté des pertes et des profits hors exploitation et de la variation du besoin en fonds de roulement, diminué des amortissements d'exploitation, des investissements corporels, incorporels et des droits d'usage.

4.3.4. Retour sur capitaux propres employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation (prise en compte de douze mois de résultat d'exploitation pour les acquisitions et annulation du résultat d'exploitation des sociétés cédées), rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent : les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, les actifs et passifs détenus en vue de la vente, et qui excluent les impôts différés sur les marques et terrains non amortissables.

4.3.5. Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts ne donnant pas le contrôle, diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Le résultat net courant s'élève à 1 470 millions d'euros en 2020 (1 915 millions d'euros en 2019). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 31 décembre (536 452 195 actions en 2020, 542 079 771 actions en 2019), il représente un bénéfice net courant par action de 2,74 euros en 2020 contre 3,53 euros en 2019.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	456	1 406
Déduction faite des éléments suivants :		
Résultat de cession d'actifs	(28)	(2)
Dépréciations d'actifs et autres	(1 007)	(414)
Dotation/reprise provisions non récurrentes	(42)	(128)
Impact des intérêts ne donnant pas le contrôle	1	(1)
Impôts sur résultat de cession, dépréciations d'actifs, provisions non récurrentes et dépréciations d'impôts différés sur déficits reportables	62	36
RESULTAT NET COURANT (PART DU GROUPE)	1 470	1 915

4.4. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement se compose des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
VALEUR NETTE DES STOCKS	5 362	6 200
CREANCES CLIENTS VALEUR NETTE	4 597	4 813
Autres créances d'exploitation	1 206	1 471
Autres créances hors exploitation	63	138
AUTRES CREANCES VALEUR NETTE	1 269	1 609
CREANCES D'IMPOTS COURANTS	147	194
DETTES FOURNISSEURS	5 897	6 000
Autres dettes d'exploitation	3 454	3 457
Autres dettes hors exploitation	457	547
AUTRES DETTES	3 911	4 004
DETTES D'IMPOTS COURANTS	175	156
Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (lié à l'activité)	1 814	3 027
Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation (y compris créances et dettes d'impôts courants)	(422)	(371)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 392	2 656

4.4.1. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition (nets des rabais fournisseurs), de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises. La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente. L'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Au 31 décembre 2020 et 2019, les stocks se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Valeur brute		
Matières premières	1 368	1 494
En-cours de production	308	344
Produits finis	4 170	4 856
VALEUR BRUTE DES STOCKS	5 846	6 694
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(175)	(191)
En-cours de production	(15)	(16)
Produits finis	(294)	(287)
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES STOCKS	(484)	(494)
VALEUR NETTE DES STOCKS	5 362	6 200

La valeur nette des stocks s'élève à 5 362 millions d'euros au 31 décembre 2020 comparée à 6 200 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges en 2020 s'élèvent à 222 millions d'euros (229 millions d'euros en 2019). Les reprises de dépréciations de stocks ont été comptabilisées pour un montant de 175 millions d'euros en 2020 (198 millions d'euros en 2019).

La diminution des stocks observée au 31 décembre 2020 résulte d'une gestion attentive des approvisionnements et des productions pendant et en dehors des périodes de confinement, conjuguée à des ventes soutenues en fin d'année.

4.4.2. Créances et dettes d'exploitation et hors exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nette comptable qui, compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois, est proche de la juste valeur. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances à hauteur des pertes de crédit attendues.

Le Groupe considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux créances clients est limitée du fait de la diversité de ses métiers, du nombre de ses clients et de leurs implantations géographiques mondiales. Par ailleurs, il suit et analyse régulièrement les créances clients en dépassement d'échéance et, le cas échéant, procède à un ajustement de la dépréciation comptabilisée.

Le Groupe dispose de plusieurs programmes de titrisation et d'affacturage de créances commerciales, certains de ces programmes sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement (ces informations sont détaillées dans la section 9.3.8 et 9.3.10).

- Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Valeur brute	4 959	5 177
Provisions pour dépréciation	(362)	(364)
CREANCES CLIENTS VALEUR NETTE	4 597	4 813
Rabais obtenus et avances versées aux fournisseurs	566	660
Créances sociales	36	35
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	350	476
Créances diverses d'exploitation	260	301
Autres créances hors exploitation et provisions	64	139
Provisions pour dépréciation des autres créances d'exploitation	(6)	(1)
Provisions pour dépréciation des autres créances hors exploitation	(1)	(1)
AUTRES CREANCES VALEUR NETTE	1 269	1 609

En 2020, les provisions et pertes sur créances clients ont été négativement impactées par les conséquences de la pandémie de Covid-19. Ainsi, la variation des provisions pour dépréciation des créances clients s'explique principalement par des dotations aux provisions en hausse à 121 millions d'euros (99 millions d'euros en 2019) alors que les reprises de provisions (que les créances aient été recouvrées ou non) s'établissent à 102 millions d'euros (113 millions d'euros en 2019), et par des variations de change et de périmètre. Les pertes sur créances irrécouvrables sont stables à 76 millions d'euros contre 79 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les créances clients au 31 décembre 2020 et 2019 sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute		Dépréciation		Valeur nette	
	31 déc. 2020	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2019
CREANCES CLIENTS NON ECHUES	4 121	4 046	(60)	(34)	4 061	4 012
depuis moins d'un mois	330	471	(18)	(21)	312	450
entre un mois et trois mois	125	184	(26)	(20)	99	164
depuis plus de trois mois	383	476	(258)	(289)	125	187
CREANCES CLIENTS ECHUES	838	1 131	(302)	(330)	536	801
CREANCES CLIENTS	4 959	5 177	(362)	(364)	4 597	4 813

- Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
DETTES FOURNISSEURS	5 897	6 000
Acomptes reçus et rabais accordés aux clients	1 356	1 338
Fournisseurs d'immobilisations	274	346
Subventions reçues	99	108
Dettes sociales	1 263	1 242
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	368	418
Autres dettes d'exploitation	467	459
Autres dettes hors exploitation	84	93
AUTRES DETTES	3 911	4 004

4.5. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

4.5.1. Engagements d'achats irrévocables

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services ainsi que les engagements contractuels en matière d'immobilisations corporelles et incorporelles.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 2020	Paiements dus par période			Total 2019
		A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Immobilisations corporelles et incorporelles	33	30	3	0	45
Matières premières et énergie	1 357	406	721	230	1 491
Services	183	99	76	8	276
TOTAL	1 573	535	800	238	1 812

4.5.2. Engagements de garanties

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

En 2020, le groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garanties pour un montant de 72 millions d'euros contre 93 millions d'euros à fin 2019.

4.5.3. Engagements commerciaux

Les engagements commerciaux du Groupe se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 2020	Montants des engagements par période			Total 2019
		A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Dettes assorties de garantie	45	23	11	11	44
Autres engagements donnés	144	72	24	48	157
TOTAL	189	95	35	59	201

Le montant des créances assorties de garanties détenues par le Groupe s'élève à 77 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 83 millions d'euros au 31 décembre 2019. Par ailleurs, les actifs nantis représentent fin 2020 un montant de 674 millions d'euros contre 714 millions d'euros fin 2019 et ils concernent principalement des actifs immobilisés nantis au Royaume-Uni.

4.5.4. Autres engagements

Une provision sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre est comptabilisée dans les comptes consolidés en cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe.

Les volumes de quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués aux sociétés du Groupe par la Communauté européenne ont représenté en 2020 environ 3,3 millions de tonnes de CO₂ qui permettront la restitution de nos émissions réelles de l'année 2020. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes du Groupe.

L'année 2021 marque le début de la phase IV du marché des émissions de CO₂ (EU ETS). Les allocations 2021 s'ajouteront au stock résiduel d'allocations antérieures, et permettront début 2022 de couvrir le niveau d'émission des gaz à effet de serre de l'année 2021.

NOTE 5 EFFECTIFS, CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL**5.1. Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale**

▪ Effectifs moyens

	Exercice 2020	Exercice 2019
Cadres	29 027	30 555
Employés	70 658	77 341
Ouvriers	68 775	73 045
TOTAL EFFECTIFS MOYENS	168 460	180 941

▪ Effectifs fin de période

Les effectifs totaux du Groupe pour les sociétés consolidées par intégration globale s'élèvent à 167 552 personnes au 31 décembre 2020 (170 643 personnes au 31 décembre 2019).

5.2. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations directes et indirectes versées en 2020 et en 2019 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction du Groupe sont ventilées de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Rémunérations des administrateurs	1,0	1,1
Rémunérations brutes directes et indirectes		
part fixe	8,1	7,7
part variable	5,2	3,7
Charges IFRS 2 - paiement fondé sur des actions	6,6	7,6
TOTAL hors charges de retraites IAS 19 estimées	20,9	20,1
Charges de retraites IAS19 estimées*	1,8	-2,0
TOTAL	22,7	18,1

* Le profit de 2019 tient compte des effets de liquidation de certains régimes (voir note 5.3 sur les provisions pour retraites et avantages au personnel).

Le montant global des rémunérations brutes perçues en 2020 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe (hors éléments de rémunération à long terme versés en numéraire) s'est élevé à 13,3 millions d'euros (11,4 millions d'euros en 2019), dont 5,2 millions d'euros (3,7 millions d'euros en 2019) au titre de la part variable brute de ces rémunérations.

Le montant provisionné au titre des engagements pris en matière de retraites (*Defined-Benefit Obligations* (DBO) sur les indemnités de fin de carrière et les rentes viagères) relatif aux membres de la Direction du Groupe est de 46,3 millions d'euros (41,5 millions d'euros au 31 décembre 2019).

5.3. Provisions pour retraites et avantages au personnel

5.3.1. Description des régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, certains anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière) et des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraites et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants. Ces actifs sont plafonnés à hauteur des avantages économiques futurs qu'ils procurent. La variation du plafonnement de l'actif est enregistrée en capitaux propres.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles, des ajustements d'expérience et des écarts entre les taux de rendement réel et calculé des fonds. Ces écarts sont enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Le Groupe comptabilise en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement des actifs de couverture sur la base du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des engagements déterminé en début de période.

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraites à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraites ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997. Par ailleurs, un régime de retraite collectif à prestations définies répondant à l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale a été mis en place à la Compagnie de Saint-Gobain à effet du 1^{er} mars 2012. Conformément à une ordonnance du 4 juillet 2019 consécutive à la loi Pacte, ce régime a été fermé et les droits acquis ont été gelés au 31 décembre 2019.

En Allemagne, les plans de retraites d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996. Depuis janvier 1997, les nouveaux salariés bénéficient de plans de retraites basés sur des contributions financées conjointement par l'employeur et le salarié.

Aux Pays-Bas, à compter du 1^{er} janvier 2019, le principal régime de retraite couvrant 80% des employés est converti en un régime à cotisations définies avec un programme résiduel à prestations définies pendant une période de transition de douze ans maximum.

Au Royaume-Uni, les plans de retraites procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites versés sous forme de pensions, les prestations en cas de décès du salarié et les prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux Etats-Unis et au Canada, les plans de retraites sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Aux Etats-Unis et en Espagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'autres avantages que les retraites, notamment des avantages concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre suivant la méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Les provisions pour autres avantages à long terme comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés. Ces avantages regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne, les rémunérations différées, les provisions pour avantages sociaux aux Etats-Unis et les indemnités de fin de contrats dans différents pays. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes règles que les engagements de retraites. Les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

5.3.2. Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraites

5.3.2.1. Hypothèses de taux

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 31 décembre 2020.

Pour la zone euro, deux taux d'actualisation en fonction de la durée des régimes sont déterminés à partir d'un modèle de courbe de taux développé par le Cabinet Mercer : un taux pour les régimes de durée inférieure ou égale à 14 ans, et un taux pour les régimes de durée supérieure à 14 ans.

Les taux utilisés en 2020 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

	France		Zone euro		Royaume-Uni	Etats-Unis
	Plans à durée courte	Plans à durée longue	Plans à durée courte	Plans à durée longue		
<i>(en pourcentage)</i>						
Taux d'actualisation	0,70%	1,11%	0,70%	1,11%	1,20%	2,30%
Taux de croissance salariale		3,10%	1,20 % à 2,30 %		2,00 %*	3,00%
Taux d'inflation		1,50%	0,90 % à 1,60 %		2,15%	2,20%

* Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Les taux utilisés en 2019 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs étaient les suivants :

	France		Zone euro		Royaume-Uni	Etats-Unis
	Plans à durée courte	Plans à durée longue	Plans à durée courte	Plans à durée longue		
<i>(en pourcentage)</i>						
Taux d'actualisation	1,01%	1,39%	1,01%	1,39%	2,00%	3,20%
Taux de croissance salariale		2,50%	1,80 % à 2,40 %		2,00 %*	3,00%
Taux d'inflation		1,50%	1,00 % à 1,70 %		1,90%	2,20%

* Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Ces trois zones représentent la quasi-totalité de l'engagement et la révision des hypothèses actuarielles notamment les taux d'actualisation et les taux d'inflation a contribué à augmenter l'engagement, et par conséquent la provision, d'un montant de 1 070 millions d'euros.

Les rendements dégagés sur la quasi-totalité des fonds sont de +1 290 millions d'euros, soit 1 086 millions d'euros supérieurs aux rendements prévisionnels, entraînant une diminution de la provision du même montant.

5.3.2.2. Sensibilité aux hypothèses

Une diminution (augmentation) de 0,5 point du taux d'actualisation engendrerait une augmentation (diminution) des engagements de l'ordre de 210 millions d'euros sur les Etats-Unis, 190 millions d'euros sur la zone Euro et 480 millions d'euros sur le Royaume-Uni. Une augmentation de l'inflation de 0,5 % entraînerait de son côté une augmentation des engagements globaux de l'ordre de 610 millions d'euros.

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisées pour actualiser la valeur des engagements futurs au titre des avantages annexes sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites. Aux Etats-Unis, le taux de progression de la consommation médicale des retraités varie de 4,50 % à 5,59 % par an, selon l'âge du bénéficiaire (une variation de 1 point de ce taux entraînerait une augmentation de l'engagement de l'ordre de 30 millions d'euros).

5.3.3. Détail et évolution des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

5.3.3.1. Valeur nette comptable des provisions

Les provisions pour engagements de retraites et autres engagements sociaux sont constituées de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Engagements de retraites	1 822	1 824
Indemnités de fin de carrière	400	396
Prévoyance des retraités	278	287
TOTAL DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET PREVOYANCE DES RETRAITES	2 500	2 507
Couverture médicale	24	26
Incapacité de longue durée	11	12
Autres avantages à long terme	94	103
PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	2 629	2 648

Les provisions pour l'ensemble des autres avantages à long terme s'élèvent à 129 millions d'euros au 31 décembre 2020 (141 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités hors autres avantages à long terme se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Engagements provisionnés - passif	2 500	2 507
Engagements financés d'avance - actif	(334)	(288)
ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITES ET PREVOYANCE DES RETRAITES	2 166	2 219

5.3.3.2. Analyse des engagements et des provisions pour retraites et prévoyance des retraités

Les engagements et les provisions pour retraites et prévoyance des retraités à fin 2020 se décomposent comme suit par grande zone géographique :

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Zone Euro	Royaume-Uni	Etats-Unis	Reste du monde	Total net
DURATION MOYENNE (en années)	14	17	20	13	17	17
Montant des engagements de retraites financés	616	1 459	5 518	2 987	965	11 545
Montant des engagements de retraites non financés	330	147		243	258	978
Juste valeur des fonds de retraites	(228)	(482)	(5 810)	(2 885)	(965)	(10 370)
ENGAGEMENTS SUPERIEURS (INFERIEURS) AUX FONDS DE RETRAITES	718	1 124	(292)	345	258	2 153
Plafonnement de l'actif		6	2		5	13
ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITES ET PREVOYANCE DES RETRAITES	718	1 130	(290)	345	263	2 166

Les engagements et les provisions pour retraites et prévoyance des retraités à fin 2019 se décomposent comme suit par grande zone géographique :

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Zone Euro	Royaume-Uni	Etats-Unis	Reste du monde	Total net
DURATION MOYENNE (en années)	14	16	20	12	17	17
Montant des engagements de retraites financés	659	1 443	5 244	2 955	1 050	11 351
Montant des engagements de retraites non financés	314	144		250	176	884
Juste valeur des fonds de retraites	(231)	(505)	(5 452)	(2 876)	(960)	(10 024)
ENGAGEMENTS SUPERIEURS (INFERIEURS) AUX FONDS DE RETRAITES	742	1 082	(208)	329	266	2 211
Plafonnement de l'actif			2		6	8
ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITES ET PREVOYANCE DES RETRAITES	742	1 082	(206)	329	272	2 219

5.3.3.3. Variation de la valeur nette comptable des provisions

La variation des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements de retraites	Juste valeur des fonds	Plafonnement de l'actif	Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2019	10 860	(8 677)	10	2 193
Variations				
Coût des services rendus	184			184
Coût financier/rendement calculé des fonds	317	(266)		51
Cotisations salariales et frais administratifs des fonds		(2)		(2)
Coût des services passés				0
Réductions / liquidations de régimes	(51)	2		(49)
Contributions aux fonds		(124)		(124)
Prestations servies	(535)	445		(90)
Ecarts actuariels et plafonnement de l'actif	1 160	(1 078)	(2)	80
Ecarts de conversion	334	(335)		(1)
Evolution du périmètre et reclassements	(23)	12		(11)
Passifs détenus en vue de vente	(11)	(1)		(12)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	1 375	(1 347)	(2)	26
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019	12 235	(10 024)	8	2 219
Variations				
Coût des services rendus	202			202
Coût financier/rendement calculé des fonds	232	(204)		28
Cotisations salariales et frais administratifs des fonds		1		1
Coût des services passés	1			1
Réductions / liquidations de régimes	(5)	2		(3)
Contributions aux fonds		(119)		(119)
Prestations servies	(550)	459		(91)
Ecarts actuariels et plafonnement de l'actif	1 070	(1 086)	7	(9)
Ecarts de conversion	(613)	597	(2)	(18)
Evolution du périmètre et reclassements	(14)	2		(12)
Passifs détenus en vue de vente	(35)	2		(33)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	288	(346)	5	(53)
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020	12 523	(10 370)	13	2 166

5.3.3.4. Ecarts actuariels

L'écart actuariel sur les provisions se compose des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Engagements de retraite	1 070	1 160
Juste valeur des fonds	(1 086)	(1 078)
Plafonnement de l'actif	7	(2)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	(9)	80

5.3.3.5. Fonds de retraites

Des fonds de retraites ont été progressivement constitués par le versement de contributions principalement au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Les contributions versées en 2020 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 119 millions d'euros (124 millions d'euros en 2019).

Une variation de 0,5 point du taux de rendement réel aurait un impact de l'ordre de 51 millions d'euros sur les capitaux propres.

Les fonds sont principalement composés de :

	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Actions	22%	22%
Obligations	56%	61%
Autres	22%	17%

Les contributions aux fonds de retraites estimées pour 2021 pourraient s'élever à environ 65 millions d'euros.

5.3.4. Régimes à cotisations définies

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Le montant relatif aux régimes à cotisations définies est estimé à 628 millions d'euros sur l'exercice 2020 (653 millions d'euros en 2019) dont 412 millions d'euros de cotisations aux systèmes légaux de base (428 millions d'euros en 2019), 123 millions d'euros de cotisations aux systèmes complémentaires légaux essentiellement français (127 millions d'euros en 2019) et 93 millions d'euros pour des plans à cotisations définies supplétifs (98 millions d'euros en 2019).

5.4. Paiements en actions

5.4.1. Plan d'Épargne du Groupe (PEG)

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est présent. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Les salariés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel. Ces actions sont détenues, selon les pays, soit directement soit par l'intermédiaire des fonds communs de placement du PEG ; elles ne peuvent être cédées pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. Le prix de souscription est celui fixé par le Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Saint-Gobain sur Euronext Paris aux vingt séances de Bourse qui précèdent la décision avec application d'une décote de 20 %, conformément aux dispositions légales, aux résolutions de l'Assemblée générale et aux délibérations du Conseil d'administration.

La charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés, est évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité pour le salarié est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans ou dix ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par emprunt. Ce coût d'emprunt est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation avec un remboursement in fine sans affectation pour une durée de cinq ans ou dix ans. La charge des plans est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription.

En 2020, le groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un nouveau plan d'épargne Groupe. Les modalités du plan 2020 sont identiques au plan 2019 et sont décrites ci-dessous.

En 2020, le Groupe a émis au titre du PEG 6 099 996 actions nouvelles (5 999 997 actions en 2019) de quatre euros de nominal réservées à ses salariés, à un prix moyen de 23,03 euros (25,69 euros en 2019) représentant une augmentation de capital de 139 millions d'euros (153 millions d'euros en 2019) nette des frais y afférant.

Le montant enregistré en charges en 2020 est de 3,7 millions d'euros, il était de zéro en 2019 compte tenu du coût d'incessibilité.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans classiques, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2020 et 2019 :

	Exercice 2020	Exercice 2019
Caractéristiques des plans		
Date de l'Assemblée générale	6 juin 2019 (17 ^{ème} résolution)	7 juin 2018 (17 ^{ème} résolution)
Date de décision du Président-Directeur Général arrêtant le prix de souscription	15 juin	18 mars
Maturité des plans (en années)	5 ou 10	5 ou 10
Prix de référence (en euros)	28,79	32,11
Prix de souscription (en euros)	23,03	25,69
Décote faciale (en %)	20,00%	20,00%
Décote totale à la date de décision du Président-Directeur Général (en %) (a)	24,57%	22,02%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	140,5	154,1
Nombre total d'actions souscrites	6 099 996	5 999 997
Hypothèses de valorisation (maturité 5 ans)		
Taux de financement des salariés*	4,80%	4,85%
Taux d'intérêt sans risque	-0,45%	-0,17%
Taux de prêt ou d'emprunt des titres (repo)	0,29%	0,48%
Incessibilité pour le participant au marché (en %) (b)	21,77%	22,11%
Coût global pour le Groupe (en %) (a-b)	2,80%	-0,09%

* Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié entraînerait une augmentation de 2,2 millions d'euros de la charge IFRS 2 de 2020.

La date de la mise en place du plan d'épargne Groupe ayant été décalée par rapport aux années précédentes en raison de la pandémie, l'augmentation de capital a eu lieu en août 2020.

5.4.2. Plans d'options sur actions

La Compagnie de Saint-Gobain a mis en œuvre, jusqu'en 2018, des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Dans le cadre de ces plans, le Conseil d'administration a attribué des options donnant aux bénéficiaires la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix fixé, sans aucune décote, en référence à la moyenne des premiers cours cotés de l'action aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration.

Le délai minimum à respecter avant de lever les options est de 4 ans pour l'ensemble des plans en cours. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf exceptions définies.

Parmi les plans en vigueur au 31 décembre 2020, le plan de 2012 est un plan de souscription d'actions et les plans de 2013, de 2015 et de 2016 sont des plans d'achat d'actions. Pour les plans de 2017 et 2018, le Conseil d'administration a décidé que la nature des options, options de souscription ou d'achat, serait déterminée par ses soins au plus tard la

veille du début de la période d'exercice, étant précisé que les options qui seraient le cas échéant exercées avant qu'il n'ait statué sur leur nature, seraient des options de souscription.

Depuis 2009, les plans attribués sont soumis pour toutes les catégories de bénéficiaires sans exception à une condition de performance.

De même qu'en 2019, aucune attribution n'a été réalisée sur l'exercice 2020.

Le nombre d'options non levées a évolué comme suit :

	Actions de quatre euros de nominal	Prix moyen d'exercice (en euros)
NOMBRE D'OPTIONS NON LEVEES AU 31 DECEMBRE 2018	1 848 007	38,78
Options attribuées	0	0
Options exercées	(310 204)	36,33
Options caduques	(480 281)	37,40
NOMBRE D'OPTIONS NON LEVEES AU 31 DECEMBRE 2019	1 057 522	40,12
Options attribuées	0	0
Options exercées	0	0
Options caduques*	(212 998)	40,43
NOMBRE D'OPTIONS NON LEVEES AU 31 DECEMBRE 2020	844 524	40,04

* Dont 206 498 du plan d'options de 2016 devenues caduques pour non réalisation des conditions de performance, et 6 500 pour retrait des droits de ce même plan.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de dix ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme ;
- les éventuelles conditions de performance de marché sont prises en compte dans l'évaluation initiale de la charge IFRS 2.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, qui est de quatre ans maximum.

La charge IFRS 2 correspondant à l'amortissement des plans attribués antérieurement, s'élève à 0,7 million d'euros en 2020 (1 million d'euros en 2019).

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2020, après prise en compte de la réalisation partielle des conditions de performance attachées à certains plans :

		Options exerçables		Options non exerçables		Total options non levées		
Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante (en mois)	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Nombre d'options	Nombre d'options	Nature des options
2011	31,22		11			0		Souscription
2012	27,71	19 633	23			19 633		Souscription
2013	38,80	120 347	35			120 347		Achat
2014	34,13		47			0		Achat
2015	39,47	62 542	59			62 542		Achat
2016	40,43	67 002	71			67 002		Achat
2017			83	49,38	284 500	284 500		Souscription ou achat*
2018			95	32,24	290 500	290 500		Souscription ou achat*
TOTAL		269 524			575 000	844 524		

*Plans de 2017 et 2018 se référer au texte ci-dessus.

Au 31 décembre 2020, 269 524 options étaient exerçables à un prix moyen d'exercice de 38,55 euros et 575 000 options au prix moyen d'exercice de 40,72 euros n'étaient pas encore devenues exerçables.

5.4.3. Attribution d'actions de performance et d'unités de performance

Depuis 2009, des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel ont également été mis en œuvre. Ces attributions sont soumises à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance explicitées ci-dessous. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ces critères, de l'incessibilité des actions, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits de quatre ans maximum.

Depuis 2012, les plans d'attribution d'unités de performance ont été mis en œuvre au bénéfice de certains salariés en France. Ces attributions sont également soumises à des conditions de présence et de performance et la charge IFRS 2 est donc calculée en prenant en compte ces facteurs ainsi que le mode de débouclage des plans (versement en numéraire). En effet, en application d'IFRS 2, lorsque le dénouement de l'instrument est réalisé par remise de numéraire, alors la valeur des instruments attribués est estimée à la date d'attribution dans un premier temps, puis réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée. La charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Dans le contexte exceptionnel de la pandémie de Covid-19 et compte tenu de la structure des plans de rémunération à long terme (condition de performance s'appréciant sur trois ans et importance du résultat d'exploitation à travers le critère ROCE), la baisse en 2020 du résultat d'exploitation du Groupe Saint-Gobain due à l'ampleur de la pandémie de Covid-19 allait produire un impact très significatif sur les plans de rémunération à long terme mis en place en 2017, 2018 et 2019. Dans le même temps, les bénéficiaires concernés, soit près de 2 200 collaborateurs du Groupe, subissent une baisse significative d'autres éléments de rémunération fixés en fonction d'agrégats de résultat (notamment du résultat d'exploitation) ou compte tenu de mesures de solidarité.

Comme le code Afep-Medef l'autorise en cas de circonstances exceptionnelles et en application de plans qui prévoient la faculté pour le Conseil d'administration d'ajuster les objectifs en cas de circonstances exceptionnelles le justifiant, le Conseil d'administration a donc été sensible à la nécessité de neutraliser, au moins partiellement, l'impact significatif de cet événement d'une ampleur et en des temps exceptionnels en vue d'assurer :

- la motivation et la rétention des bénéficiaires des plans impactés ; ainsi que
- le maintien de l'alignement des intérêts entre bénéficiaires et actionnaires (le critère lié au ROCE devenant impossible à atteindre et ne produisant plus aucun effet),

qui président à la mise en place de ces plans.

Le Conseil d'administration a également pris en compte le fait que, en moyenne sur les cinq dernières années, le nombre d'actions de performance acquises après application des conditions de performance (« *burn rate*

effectif ») situe Saint-Gobain au premier quartile du CAC 40 (étude Willis Towers Watson). Il n'a, par ailleurs, appliqué cette neutralisation partielle qu'aux plans d'actions de performance, qui concernent plus de 2 000 personnes, et pas aux plans d'options sur actions pour 2017, 2018 et 2019, lesquels sont pourtant également très significativement affectés.

Le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a donc décidé le 24 septembre 2020, afin de conserver un aléa quant à l'atteinte du critère ROCE sur l'ensemble de l'année 2020, de neutraliser partiellement l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le résultat d'exploitation de l'année 2020, sur la base de l'effet constaté au premier semestre 2020 seulement.

Ce faisant, le Conseil d'administration a maintenu l'exigence et le sérieux de la condition ROCE en laissant demeurer l'aléa du deuxième semestre 2020.

Il est précisé, sous réserve de ce qui précède, qu'aucune modification n'a été apportée aux plans impactés (2017, 2018, 2019).

5.4.3.1. Plans d'attribution d'actions de performance

Au 31 décembre 2020, quatre plans d'attribution d'actions de performance, autorisés par le Conseil d'administration en 2017, 2018, 2019 et le 26 novembre 2020, sont en cours. De plus, il reste à livrer 1 420 actions au titre du Plan 2016 dans le cadre de dossiers de succession en cours et dont la procédure d'ouverture a démarré avant la livraison du plan qui est intervenue le 24 novembre 2020.

Tous les plans sont assujettis à une condition de présence et une condition de performance. La durée d'acquisition des actions prévue par ces plans est de 4 ans, la livraison des actions devant intervenir le jour suivant la clôture de cette période pour le plan 2017, et le quatrième jour suivant la clôture de cette période pour les plans 2018, 2019 et 2020.

L'évolution du nombre total de droits à attribution d'actions de performance est la suivante :

	Nombre de droits
NOMBRE D' ACTIONS (DROITS EN-COURS) AU 31 DECEMBRE 2018	4 176 989
Droits à actions de performance attribués en novembre 2019	1 251 770
Création/livraison d'actions	(341 150)
Droits devenus caduques ou annulés	(159 740)
NOMBRE D' ACTIONS (DROITS EN-COURS) AU 31 DECEMBRE 2019	4 927 869
Droits à actions de performance attribués en novembre 2020	1 268 295
Création/livraison d'actions	(733 024)
Droits devenus caduques ou annulés*	(497 306)
NOMBRE D' ACTIONS (DROITS EN-COURS) AU 31 DECEMBRE 2020	4 965 834

* Droits du plan 2016 dont 423 316 devenus caducs à la suite de la réalisation partielle de la condition de performance, 73 990 de retraits de droits.

Concernant les plans d'attribution d'actions de performance, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition et, comme pour le Plan d'Épargne Groupe, d'un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action de quatre ans. Ce dernier est estimé à environ 30 % de la valeur de l'action. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits de quatre ans maximum.

Le montant enregistré en charges en 2020 au titre de ces plans s'élève à 27,6 millions d'euros (27 millions d'euros en 2019).

Le tableau ci-dessous donne pour les cinq plans d'attribution d'actions de performance en cours au 31 décembre 2020 le calendrier prévisionnel de livraison des actions sous réserve des cas de déblocage anticipé pour décès/invalidité et des conditions de présence et de performance restant à remplir :

Date d'attribution	Nombre de droits au 31 décembre 2020*	Date de livraison	Type d'actions
24 novembre 2016	1 420	2021	existantes
23 novembre 2017	1 225 530	23 novembre 2021	existantes
22 novembre 2018	1 218 819	25 novembre 2022	existantes
21 novembre 2019	1 251 770	24 novembre 2023	existantes
26 novembre 2020	1 268 295	29 novembre 2024	existantes
TOTAL	4 965 834		

* Sous réserve de la réalisation des conditions de performance et de présence applicables à chacun des plans.

5.4.3.2. Plans d'attribution d'unités de performance

Des plans d'attribution d'unités de performance, assujettis à des conditions de présence et de performance, ont été mis en œuvre annuellement entre 2012 et 2015 au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France. Lesdits plans ne donnent pas lieu à remise d'actions mais donnent à leurs bénéficiaires la possibilité de recevoir à long terme (période d'exercice comprise entre quatre années après la date d'attribution et dix années après cette date) une rémunération en numéraire dont le montant sera déterminé par référence au cours de bourse de l'action Saint-Gobain.

Aucun plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance n'a été mis en place en 2020. Le dernier plan ayant pris fin en 2019, il n'y a plus de charges au titre de ces plans sur l'exercice 2020 (5 millions d'euros en 2019).

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DROITS D'USAGE**6.1. Ecarts d'acquisition**

Lors d'une acquisition, les actifs et les passifs assumés de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur. La norme prévoit un délai de douze mois après la date d'acquisition pour identifier les actifs et passifs assumés de l'acquéreur non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement et modifier rétroactivement les valeurs initialement attribuées.

L'évaluation du prix d'acquisition (« contrepartie transférée » dans la terminologie IFRS 3R), incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des compléments de prix et rémunérations conditionnelles (« contrepartie éventuelle » dans la terminologie IFRS 3R), doit être finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3R, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat. Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période.

Par ailleurs, les écarts d'acquisition sont enregistrés uniquement lors de la prise de contrôle. Toute augmentation ultérieure de pourcentage d'intérêt (sans prise ou perte de contrôle) n'affecte plus l'écart d'acquisition mais est enregistrée en variation des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan consolidé comme la différence entre, d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts ne donnant pas le contrôle de la société acquise déterminés soit à leur juste valeur (méthode du *goodwill* « complet ») soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode du *goodwill* « partiel ») et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe privilégie la méthode du *goodwill* « partiel » et en conséquence le montant des écarts d'acquisition enregistré selon la méthode du *goodwill* « complet » n'est pas significatif.

Tout surplus du prix d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les variations des écarts d'acquisition sur les exercices 2020 et 2019 sont détaillées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	12 495	12 396
Dépréciations cumulées	(2 466)	(2 406)
VALEUR NETTE	10 029	9 990
Variations		
Dépréciations	(201)	(104)
Ecarts de conversion et retraitement hyperinflation	(484)	138
Evolution du périmètre	719	5
Actifs détenus en vue de la vente	(35)	0
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	(1)	39
Au 31 décembre		
Valeur brute	12 229	12 495
Dépréciations cumulées	(2 201)	(2 466)
VALEUR NETTE	10 028	10 029

En 2020, les évolutions du périmètre correspondent principalement à l'entrée de périmètre liée à l'acquisition de Continental Building Products (voir note 3.2) pour 637 millions d'euros et à l'acquisition de MS Techniques et Transluminal, ainsi qu'aux acquisitions de fin 2019 (consolidées en 2020) avec notamment High Tech Metal Seals (HTMS) et Sonex. Des pertes de valeur ont été constatées pour un total de 201 millions d'euros, principalement pour l'activité Distribution au Royaume-Uni, et pour les actifs destinés à être cédés (voir note 6.5 sur le suivi de la valeur). Les écarts de conversion incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, de la livre sterling, du real brésilien, de la couronne norvégienne, du baht thaïlandais et du rand sud-africain.

En 2019, la ligne « Evolution du périmètre » correspondait aux entrées et aux sorties de périmètre concernant l'ensemble des Segments. Les pertes de valeur concernaient essentiellement les actifs cédés sur l'exercice. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation de 2019 incluaient principalement les incidences de la variation de change de la livre sterling, du dollar américain, du baht thaïlandais, du peso argentin, de la couronne norvégienne et de la couronne suédoise.

6.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les relations clientèle, la propriété intellectuelle, les logiciels, les brevets et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Certaines marques de distribution ou industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas quarante ans.

Les relations clientèles sont amorties sur la durée d'attrition ayant permis de les valoriser.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas vingt ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre trois et cinq ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas cinq ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Les variations des autres immobilisations incorporelles sur les exercices 2020 et 2019 sont analysées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Propriété intellectuelle et Relation clientèle	Logiciels	Autres	Total immobilisations incorporelles
	Marques			
Au 1^{er} janvier 2019				
Valeur brute	2 807	0	1 170	680
Amortissements et dépréciations cumulés	(831)	0	(896)	(404)
VALEUR NETTE	1 976	0	274	276
Variations				
Acquisitions			47	115
Cessions			(2)	(12)
Ecarts de conversion et retraitement hyperinflation	47	1	3	3
Dotation aux amortissements et dépréciations	(13)	(9)	(104)	(30)
Transferts			172	(172)
Evolution du périmètre et autres variations	23	80	4	32
Actifs détenus en vue de la vente	0	0	(1)	(1)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	57	72	119	(65)
Au 31 décembre 2019				
Valeur brute	2 876	86	1 365	636
Amortissements et dépréciations cumulés	(843)	(14)	(972)	(425)
VALEUR NETTE	2 033	72	393	211
Variations				
Acquisitions			34	80
Cessions			(1)	(2)
Ecarts de conversion et retraitement hyperinflation	(51)	(46)	(11)	(8)
Dotation aux amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(458)	(42)	(125)	(21)
Transferts			81	(81)
Evolution du périmètre et autres variations	3	458	5	(4)
Actifs détenus en vue de la vente	(7)	0	(8)	0
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	(513)	370	(25)	(36)
Au 31 décembre 2020				
Valeur brute	2 062	496	1 323	536
Amortissements et dépréciations cumulés	(542)	(54)	(955)	(361)
VALEUR NETTE	1 520	442	368	175

⁽¹⁾ En 2020, la ligne « Dotation aux amortissements et dépréciations » inclut les amortissements des actifs incorporels liés aux PPA, s'élevant à 46 millions d'euros en 2020.

La ventilation des marques, propriété intellectuelle et relations clientèle par Segment figure dans les tableaux d'informations sectorielles en note 4 « Eléments courants de l'activité opérationnelle ».

En 2020, les évolutions du périmètre correspondent principalement à la relation clientèle suite à l'acquisition de Continental Building Products, pour un montant de 422 millions d'euros. Des pertes de valeur ont par ailleurs été constatées pour un total de 465 millions d'euros (voir note 6.5 sur le suivi de la valeur).

6.3. Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition ainsi que l'incidence du dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont immobilisés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, qui sont essentiellement des actifs industriels destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

▪ Usines et bureaux principaux	30 - 40 ans
▪ Autres immeubles	15 - 25 ans
▪ Machines de production et équipements	5 - 16 ans
▪ Véhicules	3 - 5 ans
▪ Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4 - 16 ans

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale, implicite ou contractuelle de remise en état d'un site, des provisions pour réhabilitation des sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat d'exploitation dans le poste correspondant à la nature du bien, en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2020 et 2019 sont analysées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et carrières	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total immobilisations corporelles
Au 1^{er} janvier 2019					
Valeur brute	2 458	8 294	19 651	1 421	31 824
Amortissements et dépréciations cumulés	(729)	(5 108)	(14 688)	(46)	(20 571)
VALEUR NETTE	1 729	3 186	4 963	1 375	11 253
Variations					
Acquisitions	16	70	303	1 267	1 656
Cessions	(29)	(26)	(31)	(5)	(91)
Ecarts de conversion et retraitement hyperinflation	22	42	58	16	138
Dotation aux amortissements et dépréciations	(80)	(269)	(907)	(9)	(1 265)
Transferts		239	914	(1 153)	0
Evolution du périmètre et autres variations	54	(2)	(108)	(5)	(61)
Actifs détenus en vue de la vente	54	(28)	30	21	77
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	37	26	259	132	454
Au 31 décembre 2019					
Valeur brute	2 485	8 444	20 031	1 552	32 512
Amortissements et dépréciations cumulés	(719)	(5 232)	(14 809)	(45)	(20 805)
VALEUR NETTE	1 766	3 212	5 222	1 507	11 707
Variations					
Acquisitions	13	47	216	846	1 122
Cessions	(61)	(28)	(30)	(5)	(124)
Ecarts de conversion et retraitement hyperinflation	(70)	(201)	(330)	(91)	(692)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(42)	(261)	(879)	(5)	(1 187)
Transferts		266	723	(989)	0
Evolution du périmètre et autres variations	46	83	118	31	278
Actifs détenus en vue de la vente	(11)	(15)	(6)	0	(32)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	(125)	(109)	(188)	(213)	(635)
Au 31 décembre 2020					
Valeur brute	2 293	7 925	19 169	1 312	30 699
Amortissements et dépréciations cumulés	(652)	(4 822)	(14 135)	(18)	(19 627)
VALEUR NETTE	1 641	3 103	5 034	1 294	11 072

En 2020, les évolutions du périmètre correspondent principalement à l'entrée de périmètre liée à Continental Building Products. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation incluent principalement les incidences de la variation de change du real brésilien, du dollar américain, du peso mexicain, de la roupie indienne, de la livre sterling, du zloty polonais, du rouble russe et du peso argentin.

En 2019, les évolutions du périmètre correspondaient aux entrées et aux sorties de périmètre concernant l'ensemble des Segments. Les pertes de valeur constatées concernaient essentiellement les actifs cédés sur l'exercice. Les écarts de conversion et les retraitements de l'hyperinflation de 2019 incluaient principalement les incidences de la variation de change de la livre sterling, du dollar américain, du peso argentin, du peso mexicain et du rouble russe.

6.4. Droits d'usage relatifs aux contrats de location

Le groupe Saint-Gobain a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective complète au 1^{er} janvier 2019 (avec effet au 1^{er} janvier 2018) et a retraité l'ensemble de ses contrats de location identifiés préalablement à la mise en œuvre de la norme. L'historique des contrats des entités a été retraité à partir de leur date d'entrée en consolidation dans le Groupe.

Pour rappel, les exemptions proposées par la norme et suivies par le Groupe sont les suivantes :

- Contrats de location d'une durée inférieure ou égale à douze mois ;
- Contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 USD.

- Contrats de location de biens immobiliers

La durée de location des contrats immobiliers correspond à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement (ou de résiliation) dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain (ou non). Le caractère raisonnablement certain de l'exercice des options de renouvellement (ou de résiliation) a été déterminé principalement en fonction de la localisation et des agencements indissociables du bien loué. Pour les baux commerciaux français de type 3/6/9, cette durée est généralement de 9 ans à l'origine. Le Groupe n'a pas identifié de contrats significatifs dans d'autres pays présentant des caractéristiques comparables.

Le Groupe a tenu compte au 31 décembre 2019 avec un effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2018, de l'*agenda decision* de l'IFRIC de novembre 2019, pour revoir les durées retenues de ses contrats en renouvellement tacites en appréciant l'importance critique du bien loué.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est le taux marginal d'endettement. Ce taux s'applique à la date de début de contrat ou à la date de décision en cas de renouvellement du contrat. Le Groupe a utilisé la méthode de la durée (taux reflétant le profil de paiement de la dette de loyers) pour déterminer le taux applicable à chaque contrat.

Concernant la durée d'amortissement des agencements inamovibles, celle-ci ne peut excéder la durée d'amortissement retenue pour le droit d'usage du bien loué auquel ils se rattachent.

- Contrats de location de biens autres qu'immobiliers

Les principaux contrats de location identifiés correspondent à des locations de véhicules, de machines et d'équipements de production.

La durée de capitalisation des loyers correspond à la période non résiliable du contrat. En cas d'option de renouvellement (ou de résiliation), le Groupe a déterminé le caractère raisonnablement certain (ou non) d'exercice de celle-ci en fonction notamment de la facilité de remplacement et de l'importance critique du bien loué.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé en suivant la même méthodologie que pour les contrats de biens immobiliers.

Le taux implicite n'est appliqué que pour les contrats hors immobilier dès lors que la documentation juridique précise ce taux.

D'une manière générale, les contrats peuvent intégrer dans leurs caractéristiques des indices d'indexation, cependant la dette de loyers ne tient compte que des indices connus à la date de clôture.

En 2020, les droits d'usage relatifs aux contrats de location correspondent principalement aux terrains et constructions pour 2 367 millions d'euros et aux matériels et outillages pour 535 millions d'euros.

Les loyers payés au titre des contrats de faible valeur et/ou de courte durée, ainsi que les loyers variables ou non éligibles à IFRS16, s'élèvent à un montant de 108 millions d'euros au 31 décembre 2020 (115 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Le tableau ci-dessous présente les droits d'usage relatifs aux contrats de location par catégorie :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériels et outillages	Total
Au 1^{er} janvier 2019			
Valeur brute	5 389	1 153	6 542
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 149)	(590)	(3 739)
VALEUR NETTE	2 240	563	2 803
Variations			
Nouveaux contrats	718	242	960
Modifications de contrats	9	1	10
Cessions	(56)	(14)	(70)
Ecart de conversion et retraitement hyperinflation	21	8	29
Dotation aux amortissements et dépréciations	(491)	(227)	(718)
Actifs détenus en vue de la vente	(3)	(1)	(4)
Evolution du périmètre et autres variations	(41)	(15)	(56)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	157	(6)	151
Au 31 décembre 2019			
Valeur brute	5 786	1 118	6 904
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 389)	(561)	(3 950)
VALEUR NETTE	2 397	557	2 954
Variations			
Nouveaux contrats	589	244	833
Modifications de contrats	49	0	49
Cessions	(63)	(14)	(77)
Ecart de conversion et retraitement hyperinflation	(67)	(19)	(86)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(485)	(220)	(705)
Evolution du périmètre et autres variations	0	0	0
Actifs détenus en vue de la vente	(53)	(13)	(66)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	(30)	(22)	(52)
Au 31 décembre 2020			
Valeur brute	5 549	1 070	6 619
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 182)	(535)	(3 717)
VALEUR NETTE	2 367	535	2 902

6.5. Suivi de la valeur

6.5.1. Dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles, écarts d'acquisition et droits d'usage

Le Groupe réalise régulièrement - et systématiquement pour la clôture de décembre - des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, droits d'usage, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, incorporelles amortissables et droits d'usage, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des baisses de chiffre d'affaires et des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'événements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou de la projection financière qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles non amortis (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué au minimum chaque année calendaire sur la base d'une projection financière. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie ou UGT.

En 2020, le nombre d'UGT est passé à 27 contre 28 en 2019, suite au classement de Lapeyre en activité détenue en vue de la vente (cf. note 3.3), SGD The Netherlands ne constituant pas une UGT distincte.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur nette comptable.

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisitions ou de prises de participation. La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. Sa détermination s'appuie sur des hypothèses fixées par la Direction et requiert la prise en compte d'estimations et de jugements, tels que l'évolution future du chiffre d'affaires, de la rentabilité, des investissements et des autres flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs ainsi que l'évaluation du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au-delà de la projection financière de trois ans, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant normatif de flux (milieu de cycle d'activité) avec un taux de croissance annuel faible (variant de 1,5 % à 2%, sauf exception). Le coût moyen du capital est resté inchangé en 2020 à 6,85%. Ce taux correspond au coût moyen du capital du Groupe augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays. En 2020, ce taux s'établit à 6,85 % pour l'Europe Occidentale et l'Amérique du Nord, à 7,85 % pour l'Europe de l'Est et l'Asie Pacifique émergente et à 8,75 % pour l'Amérique du Sud, la Russie et le Moyen-Orient.

6.5.2. Test de valeur des unités génératrices de trésorerie ou UGT

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat en tenant compte du rattrapage des amortissements.

Lors de la réalisation des tests de valeur, les différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur les paramètres suivants :

- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5 % ;
- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini de +/- 0,5 % ;
- variation du taux du résultat d'exploitation de -1 point pour les activités Industrielles et de -0,5 point pour les activités de Distribution.

Le premier semestre 2020 a été clairement marqué par la crise sanitaire de Covid-19 qui s'est traduite par une baisse significative de l'activité sur la période de mars à fin mai mais variable en intensité selon les unités génératrices de trésorerie (UGT). En Europe, qui représente plus des 2/3 du chiffre d'affaires du Groupe, le point bas de l'activité a été atteint au mois d'avril, avant de connaître une reprise progressive et vigoureuse à partir de mi-mai.

Dans ce contexte particulier, une analyse a été réalisée au 30 juin en fonction de paramètres *qualitatifs* (questionnement sur la validité et la pérennité du modèle économique de chaque UGT - avec éventuelle révision des paramètres d'activité et de rentabilité normatifs - et sur la profondeur et la durée potentielle de la crise déclenchée par la Covid-19) et *quantitatifs* (mise en perspective des niveaux de *headroom* existants au 31 décembre 2019 et de la sensibilité connue de chaque UGT à une variation du taux d'actualisation, du taux de croissance à l'infini ou du taux de rentabilité) et s'est conclue par la distinction entre :

- Les UGT pénalisées à court terme par l'évènement Covid-19 mais de manière essentiellement conjoncturelle et dont les perspectives à moyen/long terme ne paraissent pas être remises en question.
- Les UGT déjà considérées comme « sensibles » lors de la clôture au 31 décembre 2019, pour lesquelles un test de valeur a été réalisé à fin juin.

Le niveau d'activité soutenue observé au second semestre 2020 et la reprise constatée dans la grande majorité des UGT, ont conforté l'option prise au 30 juin de considérer que la pandémie de Covid-19 ne constituait pas à elle seule un indice de perte de valeur.

A ce titre, les projections retenues pour l'année 2021 dans les tests de valorisation considèrent un retour à une situation proche de la normale.

Au 31 décembre 2020, une variation défavorable de +0,5 % dans le taux d'actualisation pour toutes les UGT aurait engendré une dépréciation des actifs non courants du Groupe d'environ 22 millions d'euros, impactant essentiellement la Distribution au Royaume-Uni.

Par ailleurs, l'impact d'une variation défavorable de -0,5 % dans le taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini dans toutes les UGT aurait entraîné une dépréciation des actifs non courants d'environ 6 millions d'euros, principalement de la Distribution au Royaume-Uni.

L'impact d'une variation défavorable de -1 point du taux de résultat d'exploitation pour toutes les UGT Industrielles aurait engendré une dépréciation des actifs non courants du Groupe d'environ 149 millions d'euros qui concerne essentiellement les entités de la Canalisation et dans une moindre mesure les entités du Vitrage Europe du Sud, et la variation de -0,5 point du taux pour les activités de distribution aurait engendré une dépréciation complémentaire d'environ 167 millions d'euros qui concerne la Distribution au Royaume-Uni.

En raison de la pandémie de Covid-19, le Groupe a décidé d'effectuer temporairement une analyse de sensibilité supplémentaire, avec des critères élargis :

- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,75 % ;
- variation du taux du résultat d'exploitation de -1,5 point pour les activités Industrielles et de -1 point pour les activités de Distribution.

Ci-dessous le tableau de sensibilité des différentes UGT au 31 décembre 2020 :

	Incidence d'une variation						
	sur le taux d'actualisation		sur le taux de croissance	sur le résultat d'exploitation			
	de +0,5%	de +0,75%	de -0,5%	de -1 point UGT Industrielles	de -1,5 point UGT Industrielles	de -0,5 point UGT de Distribution	de -1,0 point UGT de Distribution
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solutions de Haute Performance							
Europe du Nord	(13)	(38)	(3)			(163)	(369)
Europe du Sud - MO & Afrique	(9)	(22)	(3)	(123)	(254)		
Amériques		(5)		(13)	(29)	(4)	(23)
Asie-Pacifique		(2)		(13)	(22)		
TOTAL	(22)	(67)	(6)	(149)	(305)	(167)	(392)

La ventilation des dépréciations d'actifs par région pour les exercices de 2020 et de 2019 est indiquée dans les tableaux d'informations sectorielles en note 4 « Éléments courants de l'activité opérationnelle ».

Le montant des écarts d'acquisition et des marques pour les UGT sensibles s'élève à 72 millions d'euros et concerne principalement l'Europe du Sud et les Amériques.

6.5.3. Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a revu ses tests de valorisation en prenant en compte la situation courante et des perspectives dans certains métiers et certains pays, en fonction de l'analyse des UGT décrite ci-dessus.

C'est ainsi que le test de valeur réalisé pour l'UGT de la Distribution au Royaume-Uni à fin juin 2020 s'est traduit par une dépréciation de 581 millions d'euros d'actifs incorporels dans les comptes, qui viennent s'ajouter aux 750 millions d'euros déjà constatés au 31 décembre 2018. Cette dépréciation est le résultat de la prise en compte de plusieurs facteurs qui pénalisent les perspectives aussi bien à court terme qu'à moyen terme de l'UGT : une concurrence accrue accentuée par une pression plus forte sur les marges et la rentabilité, amplifiée par l'impact de la crise de Covid-19 sur les résultats du premier semestre. Malgré une reprise du volume d'affaires observée sur le second semestre, les perspectives de cette activité restent prudentes, dans un contexte marqué par les

incertitudes sur les conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Les hypothèses utilisées au 30 juin n'ont pas été remises en cause au 31 décembre 2020.

Les perspectives de redressement et de rentabilité à moyen terme des 3 UGT Canalisation sont confirmées. Elles restent sensibles à une variation du taux d'actualisation, du taux de croissance à l'infini et du taux de rentabilité, dans les mêmes proportions qu'au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, la valorisation des actifs destinés à être cédés a été ajustée dans le contexte de l'annonce de leur cession (cf. note 3.3), ce qui nous a conduits à constater une dépréciation pour un montant de 235 millions d'euros, dont 34 millions d'euros au titre des écarts d'acquisition.

NOTE 7 TITRES MIS EN EQUIVALENCE ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Une joint-venture ou co-entreprise est un accord de partenariat où chacun des partenaires exerce un contrôle conjoint avec partage du contrôle en vertu duquel un consentement unanime est requis sur les décisions importantes. Les droits des partenaires portent sur l'actif net de la société. Les entreprises associées sont celles où le partenaire n'exerce en revanche qu'une influence notable, avec pouvoir de participer aux décisions, mais sans exercice du contrôle.

Conformément à la norme IAS 28, la participation dans des entreprises associées comme des coentreprises doit être enregistrée selon la même méthode de consolidation par mise en équivalence.

7.1. Evolution de la valeur d'équivalence

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2020 et 2019 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Au 1^{er} janvier		
Part du Groupe dans :		
Entreprises associées	182	185
Coentreprises	236	207
TOTAL	418	392
Ecarts d'acquisition	19	20
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	437	412
Variations		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées	11	11
Quote-part du Groupe dans le résultat net des coentreprises	4	13
Dividendes payés	(14)	(16)
Ecarts de conversion et retraitement hyperinflation	(33)	(2)
Acquisitions et augmentations de capital	55	32
Evolution du périmètre, transferts et autres variations	2	(13)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	25	25
Au 31 décembre		
Part du Groupe dans :		
Entreprises associées	185	182
Coentreprises	246	236
TOTAL	431	418
Ecarts d'acquisition	31	19
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	462	437

Les titres mis en équivalence non opérationnels représentent une valeur de 57 millions d'euros en 2020 (44 millions d'euros en 2019).

Les principaux agrégats financiers des sociétés comptabilisées par mise en équivalence sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires et produits accessoires	813	633	1 446	802	647	1 449
Résultat net	52	8	60	24	29	53
Actifs non courants	469	430	899	535	420	955
Actifs courants	526	262	788	498	292	790
Passifs non courants	811	596	1 407	763	610	1 373
Passifs courants	184	96	280	270	102	372
Capitaux propres	607	520	1 127	631	499	1 130

7.2. Transactions avec les entreprises mises en équivalence – parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et coentreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Au 31 décembre, les actifs et passifs avec les sociétés mises en équivalence sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Créances financières	5	4
Stocks	2	0
Créances à court terme	11	10
Disponibilités et équivalents de trésorerie	0	0
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	0	0
Dettes à court terme	6	3
Crédits de trésorerie	0	0

Les transactions d'achats et de ventes avec les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Achats	54	11
Ventes	36	36

L'augmentation des achats aux sociétés mises en équivalence est liée à l'entrée des filiales mises en équivalence de Continental Building Products.

7.3. Autres actifs non courants

Les variations des autres actifs non courants sur les exercices 2020 et 2019 sont analysées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation et autres titres	Prêts, dépôts et cautions	Actifs nets de retraites	Total des autres actifs non courants
Au 1^{er} janvier 2019				
Valeur brute	1 742	625	193	2 560
Provisions pour dépréciation	(28)	(5)		(33)
VALEUR NETTE	1 714	620	193	2 527
Variations				
Augmentations/(diminutions)	72	(58)	83	97
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	1	(2)		(1)
Ecarts de conversion et retraitement hyperinflation	0	2	12	14
Transferts et autres variations	0	2		2
Evolution du périmètre	0	1		1
Variation de juste valeur	871	0		871
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	944	(55)	95	984
Au 31 décembre 2019				
Valeur brute	2 685	574	288	3 547
Provisions pour dépréciation	(27)	(9)		(36)
VALEUR NETTE	2 658	565	288	3 511
Variations				
Augmentations/(diminutions)	(2 376)	(97)	61	(2 412)
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	0	(1)		(1)
Ecarts de conversion et retraitement hyperinflation	(6)	(22)	(15)	(43)
Transferts et autres variations	0	2		2
Evolution du périmètre	(49)	0		(49)
Variation de juste valeur	(157)	0		(157)
Actifs détenus en vue de la vente	0	(6)		(6)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	(2 588)	(124)	46	(2 666)
Au 31 décembre 2020				
Valeur brute	92	446	334	872
Provisions pour dépréciation	(22)	(5)		(27)
VALEUR NETTE	70	441	334	845

En 2020 et en 2019, la variation de juste valeur des titres de participation correspond principalement aux titres Sika.

En 2020, la diminution des autres actifs non courants s'explique principalement par la cession des titres de Sika (voir note 3.2 sur les évolutions de périmètre).

NOTE 8 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS EVENTUELS ET LITIGES

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

8.1. Provisions pour autres passifs

Le détail par nature et l'évolution des autres provisions et passifs courants et non courants sont les suivants :

(en millions d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour environnement	Provisions pour restructuration	Provisions pour charges de personnel	Provisions pour garantie clients	Provisions pour autres risques	Total des provisions pour autres passifs	Dettes sur investissements	Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements
Au 1^{er} janvier 2019									
Part courante	127	28	95	19	102	73	444	11	455
Part non courante	437	125	28	84	92	106	872	162	1 034
TOTAL PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS	564	153	123	103	194	179	1 316	173	1 489
Variations									
Dotations	128	20	85	31	63	70	397		397
Reprises	(8)	(6)	(18)	(10)	(21)	(18)	(81)		(81)
Utilisations	(122)	(9)	(112)	(21)	(37)	(44)	(345)		(345)
Evolution du périmètre	0	(7)	18	(1)	(3)	(10)	(3)		(3)
Ecart de conversion et reclassements	11	7	4	(1)	6	(16)	11	3	14
Passifs détenus en vue de la vente	0	0	(2)	0	(1)	1	(2)		(2)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	9	5	(25)	(2)	7	(17)	(23)	3	(20)
Au 31 décembre 2019									
Part courante	56	32	54	18	106	65	331	12	343
Part non courante	517	126	44	83	95	97	962	164	1 126
TOTAL PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS	573	158	98	101	201	162	1 293	176	1 469
Variations									
Dotations	45	20	114	28	84	61	352		352
Reprises	(1)	(6)	(9)	(10)	(13)	(22)	(61)		(61)
Utilisations	(48)	(10)	(72)	(19)	(45)	(44)	(238)		(238)
Evolution du périmètre	(500)		(1)			419	(82)	0	(82)
Ecart de conversion et reclassements	(3)	(2)		(5)	(4)	(52)	(66)	(37)	(103)
Passifs détenus en vue de la vente			(1)	(2)	(8)	0	(11)		(11)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PERIODE	(507)	2	31	(8)	14	362	(106)	(37)	(143)
Au 31 décembre 2020									
Part courante	32	32	74	22	108	82	350	11	361
Part non courante	34	128	55	71	107	442	837	128	965
TOTAL PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES SUR INVESTISSEMENTS	66	160	129	93	215	524	1 187	139	1 326

8.1.1. Provisions pour litiges

Au 31 décembre 2020, la diminution des provisions pour litiges s'explique essentiellement par la déconsolidation de DBMP LLC, qui portait les litiges historiques liés à l'amiante de l'ancienne CertainTeed Corporation. En contrepartie, la hausse des provisions pour autres risques traduit essentiellement l'accord de financement pris par CertainTeed LLC envers DBMP LLC (voir les notes 8.1.6 et 8.2.2.2 sur les passifs liés à l'amiante aux Etats-Unis).

Les provisions pour litiges couvrent essentiellement les procédures PFOA et les actions relatives à l'amiante hors Etats-Unis intentées contre le Groupe. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans la note 8.2 « Passifs éventuels et litiges ».

8.1.2. Provisions pour risque environnement

Ces provisions couvrent les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

8.1.3. Provisions pour restructuration

Au 31 décembre 2020, après prise en compte d'une dotation nette de 105 millions d'euros, les provisions pour restructuration s'élèvent à 129 millions d'euros (98 millions au 31 décembre 2019).

8.1.4. Provisions pour charges de personnel

Ces provisions comprennent essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration.

8.1.5. Provisions pour garantie clients

Ces provisions couvrent les obligations résultant de garanties accordées aux clients notamment aux Etats-Unis. Ces provisions sont évaluées selon une approche statistique multicritères prenant en compte les paiements effectués les années antérieures au titre des obligations contractuelles dans le métier et la zone considérée. Le cas échéant, en cas de litige spécifique, une provision dédiée au risque identifié est constituée.

8.1.6. Provisions pour autres risques

Au 31 décembre 2020, les provisions pour autres risques s'élèvent à 524 millions d'euros (162 millions au 31 décembre 2019) et concernent notamment les Etats-Unis (411 millions d'euros), la France (38 millions d'euros) et le Brésil (32 millions d'euros).

8.1.7. Dettes sur investissements

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires, des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe et des *puts* sur minoritaires.

En 2020, la variation des dettes sur investissements concerne essentiellement des *puts* sur minoritaires.

8.2. Passifs éventuels et litiges

8.2.1. Droit de la concurrence et procédures liées

8.2.1.1. Enquête de la Commission suisse de la concurrence dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires

En novembre 2011, la Commission suisse de la concurrence a ouvert une enquête pour pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires. En mai 2014, le secrétariat de la Commission a adressé une notification de griefs à Sanitas Troesch ainsi qu'à d'autres grossistes du secteur arguant que Sanitas Troesch et certains de ses concurrents se seraient notamment concertés en 2005 et en 2012 sur une baisse des prix « bruts » (« *gross prices* »).

L'amende totale prononcée à l'encontre de toutes les sociétés concernées est de 80 millions de francs suisses. Pour Sanitas Troesch, elle s'élève à 28,8 millions de francs suisses. Sanitas Troesch a fait appel de cette décision le 2 mai 2016. Sanitas Troesch réfute toujours fermement les griefs avancés. L'audition a eu lieu devant le Tribunal administratif fédéral le 21 janvier 2020 et la date à laquelle le Tribunal administratif fédéral rendra sa décision n'est pas encore connue. Une provision pour litiges a néanmoins été passée au 31 décembre 2015 pour un montant équivalent au montant de l'amende, montant inchangé au 31 décembre 2020.

8.2.1.2. Enquête de l'Autorité de la concurrence française dans le secteur des produits d'isolation thermique des bâtiments

Le 28 juillet 2014, la société Saint-Gobain Isover et la Compagnie de Saint-Gobain (en tant que société-mère du Groupe Saint-Gobain) ont reçu une notification de griefs de la part de l'Autorité de la concurrence française. Une audience s'est tenue le 11 mai 2016 au terme de laquelle, compte tenu des arguments développés par Saint-Gobain Isover et la Compagnie de Saint-Gobain, l'Autorité a renvoyé le dossier à l'instruction. En octobre 2018, une seconde notification des griefs a été adressée à la société Saint-Gobain Isover et à la Compagnie de Saint-Gobain. L'Autorité y retient à l'encontre de ces deux sociétés un grief de concertation entre 2001 et 2013 sur le marché de fabrication des produits d'isolation thermique.

Saint-Gobain Isover et la Compagnie de Saint-Gobain ont contesté ce grief dans leur réponse à la deuxième notification de grief déposée en janvier 2019.

Un nouveau rapport a été adressé par l'Autorité fin 2019, qui a donné lieu à la remise d'observations en réponse de la part de Saint-Gobain Isover et de la Compagnie de Saint-Gobain le 11 février 2020.

L'audience devant l'Autorité s'est tenue le 6 octobre 2020. Par décision en date du 14 janvier 2021, l'Autorité de la concurrence française a considéré que la concertation alléguée n'était pas établie et a prononcé un non-lieu sur l'ensemble des griefs notifiés.

Le délai pour former un recours contre cette décision est pendant à la date d'arrêté de ces comptes.

Sur le plan civil, en mars 2013, la société Actis a assigné Saint-Gobain Isover, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et le FILMM devant le tribunal de grande instance de Paris pour les conséquences dommageables des faits faisant l'objet de l'enquête de l'Autorité de la concurrence. Par ordonnance en date du 16 décembre 2014, le juge de la mise en état a prononcé un sursis à statuer dans l'attente de la décision de l'Autorité de la concurrence, procédure qui reste suspendue à la date d'arrêté de ces comptes.

8.2.2. Litiges liés à l'amiante

Les procédures en cours liées à l'amiante sont décrites ci-après.

8.2.2.1. Litiges français relatifs à l'amiante

▪ Actions en reconnaissance de la faute inexcusable

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, sept nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2020 à celles engagées depuis 1996. 837 actions au total au 31 décembre 2020 ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'assurance maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 837 procédures, 800 sont, au 31 décembre 2020, définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant et la prise en charge des indemnisations. Dans ces dossiers, les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable.

Les indemnisations définitivement versées par Everite et Saint-Gobain PAM l'ont été pour un montant global d'environ 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Concernant les 37 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM au 31 décembre 2020, toutes sont en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : cinq sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'assurance maladie, 32 sont pendantes devant des tribunaux judiciaires ou des cours d'appel.

Par ailleurs, 258 actions de même nature ont été au total, au 31 décembre 2020, engagées depuis l'origine par des salariés, anciens salariés ou leurs ayants droit, de 13 sociétés françaises du Groupe (hors actions engagées contre les sociétés ne faisant plus partie du Groupe) qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours.

Au 31 décembre 2020, 224 procédures étaient définitivement terminées, 141 d'entre elles s'étant soldées par des décisions ayant retenu la faute inexcusable de l'employeur.

Les indemnisations définitivement versées par ces sociétés l'ont été pour un montant global d'environ 8,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2019).

S'agissant des 34 actions restant en cours au 31 décembre 2020, cinq en sont encore au stade de l'instruction par la Caisse d'assurance maladie, 28 sont en cours sur le fond dont 22 pendantes devant des tribunaux judiciaires, cinq devant des cours d'appel et une devant la Cour de cassation. Enfin, une action a fait l'objet d'une radiation d'instance, le demandeur pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans à compter de la décision prononçant cette radiation.

- **Actions en réparation du préjudice d'anxiété**

Par ailleurs, huit sociétés françaises du Groupe qui, pour six d'entre elles, exploitent ou ont exploité en France des établissements « classés amiante » font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de nature différente des actions visées ci-dessus.

Par établissements « classés amiante », il faut entendre des établissements industriels, fermés ou en activité, qui ont dans le passé, soit fabriqué des matériaux contenant de l'amiante, soit utilisé des équipements de protection et d'isolation en amiante et qui sont inscrits par arrêté ministériel sur la liste des établissements ouvrant droit, pour les salariés y travaillant ou y ayant travaillé au bénéfice de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA).

Il s'agit d'actions, 824 au total au 31 décembre 2020, engagées par des salariés ou anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante, bénéficiaires ou non de l'ACAATA, en vue d'obtenir l'indemnisation d'un préjudice d'anxiété ayant pour origine leur prétendue exposition à l'amiante. Sur ces 824 procédures, 721 sont définitivement terminées et le montant global des indemnisations s'élève au 31 décembre 2020 à 7,6 millions d'euros (comme au 31 décembre 2019). Les 103 actions restantes sont pendantes devant la Cour d'appel d'Amiens.

Il est précisé que les chiffres ci-dessus n'incluent pas les actions engagées contre les sociétés ne faisant plus partie du Groupe.

Le montant provisionné pour l'ensemble des litiges français relatif à l'amiante s'établit à près de 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2019).

8.2.2.2. Situation aux Etats-Unis

- **Mesures prises pour parvenir à une résolution équitable et définitive des passifs historiques liés à l'amiante de CertainTeed Corporation aux Etats-Unis**

DBMP LLC, société affiliée à CertainTeed LLC basée en Caroline du Nord qui détient les passifs historiques liés à l'amiante de l'ancienne entité CertainTeed Corporation, s'est placée volontairement le 23 janvier 2020 sous le régime du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites auprès du tribunal compétent du district Ouest de Caroline du Nord à Charlotte. Cette procédure vise à parvenir à une résolution certaine, définitive et équitable de

l'ensemble des réclamations actuelles et futures liées aux produits ayant contenu de l'amiante fabriqués ou vendus par l'ancienne entité CertainTeed Corporation.

DBMP LLC a l'intention d'obtenir du tribunal l'autorisation d'établir un *trust* régi par l'article 524(g) de la loi américaine sur les faillites – disposition spécifique qui s'applique aux sociétés qui sont exposées à un nombre important de réclamations liées à l'amiante – en vue de régler son passif lié à l'amiante de façon juste et équitable : les demandeurs actuels et futurs ayant des réclamations admissibles pourront recevoir un paiement plus rapide, en évitant les délais, le stress et l'incertitude des contentieux devant les tribunaux ; dans le même temps, la création et le financement d'un tel *trust* permettront de résoudre définitivement les passifs liés à l'amiante de DBMP LLC.

Durant le déroulement de cette procédure, qui devrait durer entre 3 et 8 ans environ, l'ensemble des contentieux relatifs à l'amiante seront suspendus ainsi que les frais y afférents, laissant à DBMP LLC le temps et la protection nécessaires pour négocier un accord qui doit être approuvé au nom de l'ensemble des demandeurs et par le tribunal.

Cette mesure a été prise en raison des aléas croissants liés à la résolution des contentieux devant les tribunaux aux Etats-Unis. Malgré l'écoulement du temps, le vieillissement de la population et la plus grande difficulté pour les demandeurs de légitimement invoquer avoir été exposés à des produits de l'ancienne entité CertainTeed Corporation ayant contenu de l'amiante, la pratique des demandeurs consistant à assigner systématiquement de nombreux défenseurs, souvent sans fondement, a continué en effet de générer un volume constant de réclamations contre DBMP LLC, sans qu'il soit possible de savoir quand elles cesseront, avec de manière générale, une augmentation du montant des transactions et verdicts.

▪ Incidence sur les comptes

A la suite de l'ouverture de la procédure du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites le 23 janvier 2020, les actifs et passifs de DBMP LLC et de sa filiale à 100 % Millwork & Panel LLC, et en particulier la provision de DBMP LLC afférente aux litiges amiante, ne sont plus consolidés dans les comptes du Groupe.

Néanmoins, du fait de la conclusion d'un accord entre CertainTeed LLC et DBMP LLC prévoyant le financement par CertainTeed LLC des coûts de la procédure de faillite de DBMP LLC et, à terme, du *trust* régi par l'article 524(g) de la loi américaine sur les faillites - uniquement dans l'hypothèse, dans les deux cas, où DBMP LLC ne serait pas en mesure de les supporter en totalité -, le Groupe a comptabilisé dans ses comptes consolidés une dette vis-à-vis de DBMP LLC s'élevant à 432 millions de dollars au 31 décembre 2020.

Le résultat consolidé du Groupe pour 2020 n'est pas affecté par la procédure de faillite en cours décrite ci-dessus. Cette procédure a pour effet de suspendre le paiement de tous les frais juridiques et des indemnités relatifs aux réclamations liées à l'amiante auprès de DBMP LLC, et aucune charge y afférente n'a été comptabilisée en 2020 (charge de 99 millions de dollars, soit 88 millions d'euros, comptabilisée au titre de l'exercice 2019).

8.2.2.3. Situation au Brésil

Au Brésil, les anciens salariés de Brasilit, qui fabriquait par le passé des produits en fibre ciment contenant de l'amiante, qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire, soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation. Environ 1 200 accords ont ainsi été conclus jusqu'à ce jour.

Deux actions collectives ont été engagées en 2017 à l'encontre de Brasilit par deux associations de défense d'anciens salariés ayant été exposés à l'amiante dans les établissements de São Caetano (État de São Paulo) et de Recife (État de Pernambouc) en vue d'obtenir une révision de l'assistance médicale et des indemnités pécuniaires. Une décision de première instance a été rendue en juillet 2020 dans le cadre de l'action relative à l'établissement de São Caetano, rejetant les demandes des plaignants. Ces derniers ont fait néanmoins appel de la

décision. L'action relative à l'établissement de Recife est toujours à un stade préliminaire à ce jour et aucune décision de première instance n'a encore été rendue.

Une troisième action collective a été engagée en 2019 à l'encontre de Brasilit à Capivari (État de São Paulo) par le ministère public en vue d'obtenir une couverture médicale et des dommages-intérêts pour préjudice moral en faveur des salariés, des anciens salariés, ainsi que leurs familles respectives, et des sous-traitants ayant été exposés à l'amiante. Une décision de première instance a été rendue en septembre 2020 partiellement en faveur des plaignants. En particulier des dommages-intérêts pour préjudice moral ont été alloués aux plaignants, pour un montant réduit à cinq millions de réal brésiliens (0,8 million d'euros). Brasilit a fait appel de la décision.

Brasilit fait l'objet de contrôles du ministère du Travail et continue de se conformer à l'ensemble de ses obligations légales en matière d'assistance médicale de ses salariés et anciens salariés.

En novembre 2017, la Cour suprême du Brésil a décidé d'interdire définitivement l'usage de l'amiante dans l'ensemble du pays. Brasilit a volontairement cessé de l'utiliser dès 2002.

8.2.3. Litiges environnementaux

▪ Procédures PFOA aux Etats-Unis

Des teneurs en PFOA (acide perfluoro-octanoïque) supérieures aux recommandations sanitaires de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) et aux concentrations maximales de contaminants dans l'eau potable fixées au niveau local ont été détectées dans les réseaux d'eau des localités et les puits privés proches des sites de SG PPL à Hoosick Falls (État de New York), à Merrimack (New Hampshire) et de deux anciens sites à North Bennington (Vermont) aux États-Unis. Le PFOA et le PTFE (polytétrafluoroéthylène) n'ont jamais été produits sur ces sites. SG PPL utilise le PTFE comme matière première qu'elle acquiert auprès de fournisseurs tiers ; le PTFE contenait par le passé du PFOA.

De manière volontaire, SG PPL a fourni de l'eau potable en bouteille aux habitants de ces trois localités, a installé des systèmes de purification aux points de sortie d'eau pour les habitants et entreprises de ces trois localités, a installé des systèmes de filtration de carbone sur le réseau d'eau de Hoosick Falls et a financé l'installation d'un système de filtration de carbone sur le réseau d'eau de Merrimack Valley. En outre, SG PPL a financé de manière volontaire la construction, achevée pour partie, de raccordements au réseau d'eau de certains habitants des localités de Merrimack et de Bennington. Des analyses sont en cours et la responsabilité de SG PPL en matière de dépollution et de mise en place de systèmes de purification d'eau sur ces sites n'a pas encore été établie. SG PPL a conclu des accords (*consent orders*) avec les agences environnementales des États de New York en 2016, du Vermont en 2017 et 2019 relativement à deux sites différents, et du New Hampshire en 2018, aux termes desquels elle a accepté de finaliser des enquêtes, de mettre en œuvre des mesures de remédiation provisoires ou définitives sur ses sites actuels et anciens, sans préjuger d'une quelconque responsabilité de SG PPL et, en ce qui concerne les États du Vermont et du New Hampshire, de financer la construction de réseaux d'eau. Une telle responsabilité, si elle était établie, pourrait être en partie partagée avec d'autres parties prenantes s'agissant notamment du site de Hoosick Falls.

Des actions en réparation de préjudices économiques et de santé en lien avec le PFOA ont été intentées devant les juridictions civiles des États de New York, du New Hampshire et du Vermont, sous forme, pour certaines, d'actions de groupe. Il est difficile de prévoir l'issue de telles actions ni leur délai, tout comme de savoir si d'autres actions seront intentées contre SG PPL.

Le montant de la provision enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2020 à ce titre s'élève à 31,2 millions d'euros.

8.2.4. Autres passifs éventuels

- Incendie de la tour Grenfell au Royaume-Uni

Celotex fournit des matériaux isolants pour des applications destinées au secteur du bâtiment et de la construction. Des produits isolants de deux gammes Celotex ont été achetés par l'intermédiaire de distributeurs et utilisés dans le cadre de la rénovation de la tour Grenfell, à Londres, en 2015/2016, dont l'un a été utilisé comme composant d'un système de revêtement de façade conçu et installé (par des tiers) sur la façade extérieure de la tour.

À la suite de l'incendie de la tour Grenfell survenu le 14 juin 2017, une commission d'enquête a été constituée qui doit apprécier, entre autres, les modifications apportées au bâtiment dans le cadre de sa rénovation, le rôle joué par les différents professionnels de la construction et les informations fournies par les fabricants des produits utilisés. Cette commission mène ses travaux en deux phases : le rapport de phase 1 a été publié le 30 octobre 2019 et la phase 2 a débuté en janvier 2020 et devrait se poursuivre jusqu'en 2022. Une enquête pénale portant sur les circonstances de l'incendie est également en cours.

De nombreuses questions et circonstances nécessitent d'être étudiées de manière approfondie et les conséquences pour Celotex ne seront probablement pas connues avant un certain temps. Des procédures civiles liées à la tour Grenfell ont été intentées à l'égard de Celotex Limited et/ou Saint-Gobain Construction Products UK Limited (portant les activités de Celotex respectivement jusqu'au ou après le 31 décembre 2015) et d'un certain nombre d'autres défendeurs - qui sont également entendus par la commission d'enquête. Ces procédures ont été ou devraient être suspendues en raison de l'enquête en cours de la commission. Aucune demande chiffrée n'a pour le moment été formulée.

Il est difficile de déterminer à ce stade dans quelle mesure Celotex pourrait voir sa responsabilité civile ou pénale engagée du fait de la production, la commercialisation, la fourniture ou l'usage de ses produits ; Celotex Limited et Saint-Gobain Construction Products UK ne sont actuellement pas en mesure d'estimer de manière fiable leur responsabilité éventuelle à cet égard.

8.2.5. Autres procédures et litiges

Certaines sociétés du Groupe peuvent par ailleurs faire l'objet d'autres réclamations par leurs salariés ou par les autorités fiscales ou dans le cadre de la mise en jeu de garanties de passif à la suite de cessions de filiales (voir note 4.5.2). À l'exception des procédures et litiges décrits ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou dont la Société et/ou le Groupe serait menacé), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

NOTE 9 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

9.1. Risques financiers

9.1.1. Risque de liquidité

9.1.1.1. Risque de liquidité des financements

Le Groupe pourrait, dans un contexte de crise, ne pas être en mesure d'accéder aux financements ou refinancements nécessaires à ses investissements sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain, société mère du Groupe, gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. Les filiales contractent leur financement à court ou à long terme, généralement auprès de la Compagnie de Saint-Gobain ou des trésoreries régionales.

La politique du Groupe vise à assurer le renouvellement de ses financements et, dans le respect de cet objectif, à en optimiser le coût financier. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée et sont généralement émis dans le cadre du programme de *Medium Term Notes*. Le Groupe dispose, en outre, de dettes de loyers, d'un emprunt perpétuel, de titres participatifs, d'un programme de titrisation à long terme et d'emprunts bancaires.

Les dettes à court terme sont composées d'emprunts émis dans le cadre des programmes de *Negotiable European Commercial Paper (NEU CP)*, parfois d'*Euro Commercial Paper* ou d'*US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires. Le Groupe dispose en outre de programmes d'affacturage. Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement et de disponibilités.

Pour sécuriser la liquidité de ses financements, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués.

La note 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe.

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée BBB avec une perspective stable par Standard & Poor's depuis le 30 Avril 2014 et Baa2 avec une perspective stable par Moody's depuis le 2 Juin 2014.

Il ne peut être garanti que la Société soit en mesure de préserver la notation de son risque de crédit à son niveau actuel. Une dégradation éventuelle de la notation du risque de crédit du Groupe pourrait restreindre sa capacité à lever des fonds et se traduire par une augmentation du taux d'intérêt auquel il pourrait emprunter à l'avenir.

9.1.1.2. Risque de liquidité des placements

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers (que ce soit sous la forme de dépôts bancaires à court terme, d'achats d'OPCVM ou équivalents), il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque de non liquidité ou de forte volatilité de ces placements.

9.1.2. Risque de crédit des contreparties financières

Le Groupe est exposé au risque de défaut des institutions financières qui détiennent ou gèrent ses liquidités et autres instruments financiers, lequel peut engendrer des pertes pour le Groupe.

Le Groupe limite l'exposition au risque de défaut de ses contreparties en ne faisant appel qu'à des institutions financières de bonne réputation et en surveillant régulièrement leurs notations. Néanmoins, la qualité de crédit d'une contrepartie financière peut évoluer rapidement et le niveau élevé d'une notation ne permet pas d'éliminer le risque de détérioration rapide de sa situation financière. En conséquence, la politique du Groupe en matière de sélection et de suivi de ses contreparties ne permet pas d'éliminer toute exposition à leur risque de défaut.

Pour les opérations exposant la Compagnie de Saint-Gobain à un risque de contrepartie, la Direction de la Trésorerie et du Financement travaille principalement avec des contreparties financières ayant une note de crédit long terme supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. La Direction de la Trésorerie et du Financement veille également à ne pas avoir une concentration excessive des risques, en tenant compte du niveau relatif des CDS (« *Credit Default Swap* ») de chaque contrepartie.

9.1.3. Risques de marché

9.1.3.1. Risque sur énergie et matières premières

Le Groupe est exposé aux variations du cours des énergies qu'il consomme et des matières premières nécessaires à la conduite de ses activités. Les politiques de couverture mises en place pour les achats d'énergie et de matières premières pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations importantes ou inattendues des cours, qui pourraient résulter de l'environnement financier et économique.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des énergies qu'il consomme, le Groupe peut couvrir une partie de ses achats de fioul, gaz et électricité par des swaps et des options négociés principalement dans la devise fonctionnelle des entités recourant à ces couvertures. L'organisation de la couverture des achats de fioul, gaz et électricité relève de la politique d'achat du Groupe.

Les opérations de couverture des achats de ces énergies (hors achats à prix fixes auprès des fournisseurs négociés directement par la Direction des Achats) sont traitées prioritairement par la Direction de la Trésorerie et du Financement (ou avec les trésoreries régionales) sur la base des instructions qui sont transmises par la Direction des Achats.

Ponctuellement, et selon les mêmes principes que ceux exposés pour l'énergie, le Groupe peut être amené à couvrir l'achat de certaines matières premières ou à intervenir sur le marché des quotas de CO₂.

La note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque sur énergie et matières premières.

9.1.3.2. Risque de taux

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette globale du Groupe.

La politique du Groupe vise à garantir le coût financier de sa dette à moyen terme contre le risque de taux et, dans le respect de cet objectif, à l'optimiser. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couverture, parmi lesquels les swaps de taux, les *Cross Currency Swaps*, les options – y compris *caps*, *floors* et *swaptions* – et les contrats de taux à terme.

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2020, l'analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres avant impôts au risque de taux sur la dette nette du Groupe après opérations de couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur le résultat avant impôts	Impact sur les capitaux propres avant impôts
Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	27	5
Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt	(27)	(5)

La note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque de taux et la répartition de la dette brute par type de taux (fixe ou variable) après couverture.

9.1.3.3. Risque de change

Les politiques de couverture des risques de change décrites ci-après pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations volatiles ou inattendues des taux de change résultant des conditions économiques et de marché.

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir l'essentiel des transactions effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir les expositions nées de transactions constatées ou prévisionnelles.

Les filiales contractent généralement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces opérations de couverture de change, ou avec les trésoreries régionales, ou, à défaut, avec leurs banques.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes, de trois mois environ. Toutefois, la passation d'une commande peut donner lieu à la conclusion d'un contrat à terme d'une maturité supérieure.

L'exposition au risque de change du Groupe fait l'objet d'un suivi sous la forme d'un reporting mensuel intégrant les positions de change des filiales. Au 31 décembre 2020, le taux de couverture de la position de change du Groupe s'élève à 97 %.

Au 31 décembre 2020, l'exposition nette des filiales à un risque de change de transaction dans les devises suivantes se présente comme suit :

<i>(en millions d'équivalents euros)</i>	Longue	Courte
EUR	3	3
USD	4	23
Autres devises	0	2
TOTAL	7	28

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2020, l'analyse de sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une augmentation de 10 % du cours des devises suivantes, auxquelles sont exposées les filiales après opérations de couverture :

<i>Devise d'exposition (en millions d'euros)</i>	Impact sur le résultat avant impôts
EUR	(0,1)
USD	(1,9)
Autres devises	(0,1)
TOTAL	(2,1)

Une diminution de 10 % du cours des devises ci-dessus, au 31 décembre 2020, aurait les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

La note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque de change.

9.1.3.4. Risque sur action

Le Groupe est exposé aux variations du cours de l'action Saint-Gobain à travers ses plans d'unités de performance. Pour réduire son exposition aux fluctuations du cours de l'action, le Groupe a recours à des instruments de couverture tels que les *Equity Swaps*.

En cas de variation du cours de l'action Saint-Gobain, la variation de charge constatée en compte de résultat serait compensée par les couvertures mises en place.

La note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque sur action.

9.2. Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, les intérêts sur dettes de loyers, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers.

Le résultat financier de 2020 et 2019 comprend :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Coût de l'endettement financier brut	(274)	(300)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6	27
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS DETTES DE LOYERS	(268)	(273)
Intérêts sur dettes de loyers	(58)	(71)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET TOTAL	(326)	(344)
Coût financier des retraites	(234)	(321)
Rendement des fonds	204	266
COÛT FINANCIER DES RETRAITES NET	(30)	(55)
Autres charges financières	(105)	(109)
Autres produits financiers	42	40
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(63)	(69)
RESULTAT FINANCIER	(419)	(468)

9.3. Endettement net

9.3.1. Emprunts et dettes financières

9.3.1.1. Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme comprennent les émissions obligataires, l'emprunt perpétuel, les titres participatifs, la titrisation à long terme et tous les autres passifs financiers à long terme incluant la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. A cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières.

Les dettes financières à long terme, hors dérivés de couverture de taux, sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.3.1.2. Dettes financières à court terme

En dehors de la part à court terme des emprunts cités ci-dessus, les dettes financières à court terme comprennent les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper*, la titrisation à court terme, les concours bancaires et autres passifs financiers à court terme incluant la juste valeur des dérivés liés à l'endettement et les intérêts courus sur la dette.

Les dettes financières à court terme, hors dérivés liés à l'endettement, sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.3.1.3. Dettes de loyers

Les dettes de loyers correspondent aux dettes comptabilisées au titre de l'obligation de paiement des loyers suivant la norme IFRS 16.

9.3.1.4. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme (c'est-à-dire moins de trois mois sauf exception), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Emissions obligataires	9 469	9 505
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Titrisation long terme	280	350
Autres passifs financiers à long terme	227	228
DETTES FINANCIERES LONG TERME - PART LONG TERME	10 179	10 286
Emissions obligataires	1 500	1 480
Titrisation long terme	220	150
Autres passifs financiers à long terme	126	121
DETTES FINANCIERES LONG TERME - PART COURT TERME	1 846	1 751
Programmes court terme (NEU CP, US CP, Euro CP)	0	0
Titrisation court terme	144	0
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme	357	224
DETTES FINANCIERES COURT TERME	501	224
TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS	12 526	12 261
Dettes de loyers	3 098	3 217
TOTAL DETTE BRUTE	15 624	15 478
Disponibilités sur comptes bancaires	(1 559)	(2 052)
Portefeuille OPCVM et valeurs assimilées	(6 884)	(2 935)
DISPONIBILITES ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(8 443)	(4 987)
TOTAL ENDETTEMENT NET	7 181	10 491

La variation de la dette financière à long terme du Groupe, hors dettes de loyers, se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2019	Avec impact sur la trésorerie		Sans impact sur la trésorerie			31 déc. 2020
		Augmentations	Diminutions	Evolution du périmètre	Ecarts de conversion	Autres	
Dettes financières long terme - part long terme	10 286	1 606	(292)	239	(102)	(1 559)	10 179
Dettes financières long terme - part court terme	1 751	15	(1 494)	5	(2)	1 572	1 846
TOTAL DETTES FINANCIERES LONG TERME	12 037	1 621	(1 786)	244	(104)	13	12 025

Les principales variations avec impact sur la trésorerie sont détaillées en note 9.3.3. La principale variation sans impact de trésorerie « Autres » correspond au reclassement en part court terme des dettes à échéance dans les douze mois.

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court terme), hors dettes de loyers, gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 12,2 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (pour une valeur comptable enregistrée de 11,2 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

9.3.2. Échéancier de la dette brute totale

L'échéancier de la dette brute totale du Groupe au 31 décembre 2020 se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Devise	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Emissions Obligataires	EUR	1 500	4 192	4 668	10 360
	GBP		333	276	609
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR			203	203
Titrisation long terme	EUR	220	280		500
Autres passifs financiers à long terme	Toutes devises	8	58	169	235
Intérêts courus dette long terme	Toutes devises	118			118
TOTAL DETTES FINANCIERES LONG TERME		1 846	4 863	5 316	12 025
DETTES FINANCIERES COURT TERME	Toutes devises	501	0	0	501
TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS		2 347	4 863	5 316	12 526
Dettes de loyers	Toutes devises	656	1 595	847	3 098
TOTAL DETTE BRUTE		3 003	6 458	6 163	15 624

Au 31 décembre 2020, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme, hors dettes de loyers, gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (parts court et long terme) se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Intérêts futurs de la dette brute long terme	223	598	558	1 379

Les intérêts sur l'emprunt perpétuel et sur les titres participatifs sont calculés jusqu'en 2049.

9.3.3. Emprunts obligataires

La Compagnie de Saint-Gobain a émis le 3 avril 2020

- un emprunt obligataire à taux fixe de 750 millions d'euros avec un coupon de 1,75% à échéance 3 avril 2023 ;
- un emprunt obligataire de 750 millions d'euros avec coupon de 2,375%, à échéance 4 octobre 2027.

La Compagnie de Saint-Gobain a remboursé

- le 27 mars 2020 un emprunt obligataire d'un montant total de 1 000 millions d'euros avec un coupon de 0% arrivé à maturité ;

- le 25 juin 2020 deux placements privés à taux variable Euribor 3 mois +0,23%, arrivés à maturité l'un de 180 millions d'euros et l'autre de 300 millions d'euros.

9.3.4. Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 écus de nominal, aujourd'hui de 5 000 euros.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation au 31 décembre 2020 est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

La rémunération de ces titres est à taux variable (moyenne des taux interbancaires offerts par cinq banques de référence pour des dépôts en euro à six mois). Le montant versé par titre en 2020 s'est élevé à 3,18 euro.

Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

9.3.5. Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs de nominal, maintenant fixé à 152,45 euros depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2020 s'élève à 606 883, soit un montant nominal de 92,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est comprise entre 75% et 125% du TMO, en fonction des résultats consolidés du groupe Saint-Gobain. Le montant versé par titre en 2020 s'est élevé à 0,71 euro.

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain a également émis 194 633 titres participatifs de 1 000 écus de nominal, aujourd'hui de 1 000 euros.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2020 s'élève à 77 516, soit un montant nominal de 77,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une part d'une partie fixe applicable à 60% du montant nominal du titre et rémunérée à 7,5% l'an, et d'autre part d'une partie variable applicable à 40% du montant nominal du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent et au taux de référence Libor EUR 6 mois +7/8%. Le montant versé par titre en 2020 s'est élevé à 60,60 euros, payé en deux fois (27,25 euros + 33,35 euros).

L'ensemble de ces titres participatifs n'est pas remboursable et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

9.3.6. Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper*).

La situation de ces programmes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Tirages autorisés	Limites autorisées au 31 déc. 2020	Encours au 31 déc. 2020	Encours au 31 déc. 2019
<i>Medium Term Notes</i>	1 à 30 ans	15 000	11 149	11 129
<i>NEU CP</i>	jusqu'à 12 mois	4 000	0	0
<i>US Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	815 *	0	0
<i>Euro Commercial Paper</i>	jusqu'à 12 mois	815 *	0	0

* Équivalent à 1 000 millions d'USD sur la base du taux de change au 31 décembre 2020.

Conformément aux usages du marché, les tirages de *Negotiable European Commercial Paper (NEU CP)*, *d'US Commercial Paper* et *d'Euro Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant d'un à six mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

9.3.7. Lignes de crédit syndiquées

La Compagnie de Saint-Gobain dispose de deux lignes de crédit sous forme de crédits syndiqués, dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *NEU CP*, *US Commercial Paper* et *Euro Commercial Paper*) :

- Un crédit syndiqué de 2,5 milliards d'euros à maturité décembre 2024, après exercice des deux options d'extension d'un an ;
- Un autre crédit syndiqué de 1,5 milliard d'euros, également à maturité décembre 2024, après exercice des deux options d'extension d'un an.

Au niveau actuel de note de la dette à long terme du groupe Saint-Gobain, ces deux crédits syndiqués ne comportent pas de ratio financier. Au 31 décembre 2020, aucune de ces deux lignes de crédit n'est utilisée.

Une autre ligne de crédit à court terme a été mise en place pour un montant initial de 2,5 milliards d'euros le 22 mars 2020, à maturité mars 2021. Cette ligne a été annulée en totalité le 16 septembre 2020.

9.3.8. Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale française GIE Point.P Finances, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation.

Le programme français d'un montant maximal de 500 millions d'euros s'élève à 500 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 500 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Sur la base de fluctuations saisonnières historiques des créances à céder et des caractéristiques du contrat, 280 millions d'euros ont été classés en part à long terme et le solde est classé en part à court terme.

Le programme américain a été mis en place le 30 juillet 2020 pour un montant maximal de 400 millions de dollars. Sa valeur s'élève à 144 millions d'euros au 31 décembre 2020.

9.3.9. Dettes garanties par des actifs

Une partie des dettes, pour un montant de 1 million d'euros au 31 décembre 2020, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

9.3.10. Affacturage

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances sous forme d'affacturage. L'analyse des risques et avantages telle que définie par IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées décomptabilisées au 31 décembre 2020 est de 368 millions d'euros contre 471 millions d'euros au 31 décembre 2019.

9.3.11. Réforme des taux IBOR

Le Groupe a procédé à une analyse de l'impact de la réforme des changements de taux IBOR sur ses instruments financiers. L'inventaire des produits utilisés n'a pas montré d'impact significatif. Le contrat d'émission des titres

participatifs 1984 a fait l'objet d'une modification ratifiée par l'Assemblée générale le 19 novembre 2020, pour remplacer le LIBOR EUR six mois par l'EURIBOR six mois dans le calcul du coupon.

9.4. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change, d'énergie, de matières premières et d'actions dans le but de couvrir les risques liés aux variations de ces sous-jacents, qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et IFRS 9, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IFRS 9 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat (en résultat opérationnel pour les dérivés de change d'exploitation et de matières premières non qualifiés et en résultat financier pour les autres dérivés). En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

- Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « juste valeur »

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement aux instruments dérivés échangeant des taux fixes contre des taux variables (*swaps* de taux). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des *swaps* de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

- Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « flux futurs »

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs essentiellement de gaz et de fioul (*swaps* échangeant des prix variables contre des prix fixes) ou de devises (change à terme). Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces dérivés. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur de ces dérivés à celui de l'inefficacité de la couverture.

- Cas des dérivés non qualifiés de couverture

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement les *swaps* de change et les changes à terme.

- Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers actifs et passifs est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13. A défaut, pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction

récente et similaire ou d'actualisation des flux futurs à partir de données de marché observables ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13.

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)

	Juste valeur		Nominal réparti par échéance					
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	31 déc. 2020
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	0	0	0	0	0	0	0	0
Couverture de flux futurs								
Change	3	(2)	1	0	367	1	0	368
Taux	0	(92)	(92)	(78)	0	95	358	453
Energie et matières premières	0	0	0	(4)	10	1	0	11
Autres risques : actions	0	0	0	(2)	3	33	0	36
COUVERTURE DE FLUX FUTURS - TOTAL	3	(94)	(91)	(84)	380	130	358	868
Dérivés non qualifiés conclus principalement par la Compagnie de Saint-Gobain								
Change	96	(100)	(4)	0	5 474	1	0	5 475
Taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie et matières premières	0	0	0	0	0	0	0	0
DERIVES NON QUALIFIES - TOTAL	96	(100)	(4)	0	5 474	1	0	5 475
TOTAL	99	(194)	(95)	(84)	5 854	131	358	6 343

9.4.1. Instruments de change

- **Swaps de change**

Les *swaps* de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion de trésorerie en devises à l'aide de ressources principalement en euro.

- **Changes à terme et options de change**

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

9.4.2. Instruments de taux

- **Swaps de taux**

Les *swaps* de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable).

- **Cross currency swaps**

Les *Cross Currency Swaps* sont utilisés par le Groupe pour convertir une dette en devises (respectivement en euro) en une dette en euro (respectivement en devises).

9.4.3. Energie et matières premières

- **Swaps d'énergie et de matières premières**

Les *swaps* d'énergie et de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat sur certains flux physiques liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe, principalement les approvisionnements d'énergie (fioul, gaz et électricité).

9.4.4. Autres risques

▪ Dérivés sur actions

Les dérivés sur actions permettent de couvrir le risque de variation du cours de l'action Saint-Gobain concernant le plan de rémunération à long terme sous la forme d'attribution d'unités de performance.

9.4.5. Risque de crédit des instruments dérivés

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée selon la norme IFRS 13 à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan et d'un taux de recouvrement. Au 31 décembre 2020, cette valorisation n'est pas significative.

9.4.6. Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs

Au 31 décembre 2020, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (« *cash flow hedge reserve* » consolidée) représente un solde débiteur de 54 millions d'euros composé principalement :

- Montant débiteur de 28 millions d'euros relatif aux *Cross Currency Swaps* qualifiés en couverture de flux futurs permettant la conversion en euro d'un emprunt obligataire en livre sterling ;
- Montant débiteur de 27 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de taux qualifiées en couverture de flux futurs ;
- Montant créditeur de 1 million d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de change qualifiées en couverture de flux futurs ;

Les dérivés qualifiés en couverture de flux futurs ne présentent pas d'inefficacité significative.

9.4.7. Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés en couverture de flux futurs

Pour les instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat », la part de juste valeur rapportée au résultat représente une perte de 4 millions d'euros au 31 décembre 2020 (nulle au 31 décembre 2019).

9.4.8. Dérivés incorporés

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS.

Au 31 décembre 2020, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

9.4.9. Structure de la dette du Groupe, hors dettes de loyers

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (*Swaps* de taux et *Cross Currency Swaps*), s'établit à 2,0 % au 31 décembre 2020 contre 1,8 % au 31 décembre 2019.

Le taux de rendement interne moyen sur le poste le plus significatif de la dette à long terme du Groupe avant couverture (Émissions obligataires) s'élève à 2,4 % au 31 décembre 2020 contre 2,1 % au 31 décembre 2019.

Le tableau ci-après présente la répartition par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2020 après gestion par des *swaps* de taux et des *Cross Currency Swaps*.

<i>(en millions d'euros)</i>			
Dette brute, hors dettes de loyer			
	Variable	Fixe	Total
EUR	1 540	9 936	11 476
Autres devises	511	309	820
TOTAL	2 051	10 245	12 296
<i>(en pourcentage)</i>	17%	83%	100%
Intérêts courus et autres			230
TOTAL DETTE BRUTE HORS DETTES DE LOYERS			12 526

9.5. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers ont été classés dans les catégories selon la norme IFRS 9 de la manière suivante :

Au 31 décembre 2020

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Instruments financiers			Instruments financiers à la juste valeur			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments de l'état des produits et des charges comptabilisés	Coût amorti	Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	
Créances clients et autres créances				5 768				5 768
Prêts, dépôts et cautions	(7)			441				441
Titres de participation et autres titres	(7)		70				70	70
Instruments dérivés actifs		96	3			99		99
Disponibilités et équivalents de trésorerie		6 884		1 559		6 884		6 884
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		6 980	73	7 768		6 884	99	7 053
Dettes fournisseurs et autres dettes				(9 723)				(9 723)
Dettes financières long terme et court terme				(12 418)				(12 418)
Dettes de loyers long terme et court terme				(3 098)				(3 098)
Instruments dérivés passifs		(100)	(94)			(194)		(194)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		(100)	(94)	(25 239)		0	(194)	(194)
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - NET		6 880	(21)	(17 471)		6 884	(95)	70

Au 31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Instruments financiers			Instruments financiers à la juste valeur			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
		Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments de l'état des produits et des charges comptabilisés	Coût amorti	Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	
Créances clients et autres créances				6 419				6 419
Prêts, dépôts et cautions	(7)			565				565
Titres de participation et autres titres	(7)		2 658		2 554		104	2 658
Instruments dérivés actifs		5	2			7		7
Disponibilités et équivalents de trésorerie		2 935		2 052		2 935		2 935
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		2 940	2 660	9 036		5 489	7	104
Dettes fournisseurs et autres dettes				(9 995)				(9 995)
Dettes financières long terme et court terme				(12 183)				(12 183)
Dettes de loyers long terme et court terme				(3 217)				(3 217)
Instruments dérivés passifs		(5)	(86)			(91)		(91)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		(5)	(86)	(25 395)		0	(91)	(91)
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - NET		2 935	2 574	(16 359)		5 489	(84)	104

La norme IFRS 13 hiérarchise des données utilisables pour la détermination de la juste valeur :

- Données de niveau 1 : elles proviennent de cours cotés sur un marché actif pour des instruments identiques ;
- Données de niveau 2 : il s'agit de données, autres que celles de niveau 1, observables, directement ou indirectement ;
- Données de niveau 3 : toutes les autres données, par hypothèses non observables.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

10.1. Capitaux propres

10.1.1. Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le nombre d'actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 532 683 713 actions au nominal de 4 euros (544 683 451 actions au 31 décembre 2019).

10.1.2. Primes et réserve légale

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserve légale ».

10.1.3. Réserves et résultat consolidé

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

10.1.4. Actions propres

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les achats à terme d'actions propres sont traités de la même manière : dès lors que l'achat à terme porte sur un nombre fixe d'actions à un cours figé, ce montant est enregistré dans les autres passifs en contrepartie d'une diminution des capitaux propres, dans le poste « réserves et résultat consolidé ».

Les titres Saint-Gobain détenus ou contrôlés par la Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain Corporation sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée "actions propres" et valorisés à leur coût d'achat.

Le contrat de liquidité signé avec EXANE BNP PARIBAS le 16 novembre 2007 et mis en œuvre le 3 décembre 2007, pour une période s'achevant au 31 décembre 2007, est renouvelable depuis par tacite reconduction.

Le nombre d'actions propres s'élève à 2 650 208 et à 2 595 723 respectivement aux 31 décembre 2020 et 2019. En 2020, le Groupe a acquis 20 733 422 actions (9 777 969 actions en 2019) directement sur le marché. Le nombre d'actions vendues en 2020 s'est élevé à 2 578 937 contre 1 676 229 en 2019. Enfin, 18 100 000 actions ont été annulées en 2020 et 8 211 754 actions en 2019.

Par ailleurs, pour les besoins d'un plan de rémunération mis en place en janvier 2008 au profit de certains salariés aux Etats-Unis, des titres de la Compagnie de Saint-Gobain sont détenus par le *trustee* Wachovia Bank, National Association. Ces actions sont traitées comme étant contrôlées par Saint-Gobain Corporation dans les comptes consolidés du Groupe.

10.1.5. Nombre d'actions

	Nombre d'actions	
	Composant le capital	En circulation
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2018	546 585 004	543 879 267
Plan d'Epargne Groupe	5 999 997	5 999 997
Options de souscription d'actions	310 204	310 204
Actions rachetées		(9 777 969)
Actions revendues		1 676 229
Actions annulées	(8 211 754)	
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2019	544 683 451	542 087 728
Plan d'Epargne Groupe	6 099 996	6 099 996
Options de souscription d'actions	266	266
Actions rachetées		(20 733 422)
Actions revendues		2 578 937
Actions annulées	(18 100 000)	
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2020	532 683 713	530 033 505

10.1.6. Dividendes

L'Assemblée générale, réunie le 4 juin 2020, a approuvé le non versement de dividende pour 2020.

10.2. Résultat par action

10.2.1. Le résultat de base par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat de base par action se détaille comme suit :

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)	456	1 406
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	536 452 195	542 079 771
RESULTAT NET (PART DU GROUPE) DE BASE PAR ACTION (en euros)	0,85	2,59

10.2.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et actions de performance).

Le calcul du résultat dilué par action se détaille comme suit :

	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)	456	1 406
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	539 325 415	545 159 839
RESULTAT NET (PART DU GROUPE) DILUE PAR ACTION (en euros)	0,85	2,58

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (2 386 titres au 31 décembre 2020) et des plans d'attribution d'actions de performance (2 870 834 titres au 31 décembre 2020).

NOTE 11 IMPOTS**11.1. Impôts sur le résultat**

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
IMPOTS COURANTS	(519)	(601)
France	(67)	(83)
Etranger	(452)	(518)
IMPOTS DIFFERES	(7)	(30)
France	(72)	(32)
Etranger	65	2
CHARGE TOTALE D'IMPOT SUR LES RESULTATS	(526)	(631)

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 32,02% en 2020 et de 34,43% en 2019 et s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	489	1 454
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	15	24
Impôts sur les résultats	(526)	(631)
RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES	1 000	2 061
Taux d'imposition de la France	32,02%	34,43%
Impôt théorique au taux français	(320)	(709)
Incidence du différentiel de taux à l'étranger	73	219
Dépréciations d'actif et plus ou moins-values sur cession d'actif	(129)	(117)
Non reconnaissance d'impôts différés actifs et provisions sur impôts différés actifs	(75)	(30)
Report variable	(27)	24
Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	(16)	(16)
Coûts relatifs aux dividendes	(54)	(2)
Autres impôts et variations de provisions	22	0
IMPÔTS SUR LES RESULTATS	(526)	(631)

L'incidence du différentiel de taux d'imposition à l'étranger par rapport au taux en France s'explique par la contribution des pays à taux d'impôt plus faibles. Les principaux pays contributeurs sont les Etats-Unis, l'Inde, la Norvège, la République Tchèque, le Royaume-Uni, la Chine, la Suède et la Suisse.

11.2. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilancielle à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Aucun passif d'impôts différés n'est constaté sur les réserves distribuables lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres. Lors d'un changement de taux d'impôt, l'impôt qui en résulte est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres.

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts différés actifs/(passifs) nets
VALEUR NETTE au 1^{er} janvier 2019	411
(Charges)/produits d'impôts différés	(30)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	27
Report variable relatif aux écarts actuariels	5
Écarts de conversion et retraitements hyperinflation	(15)
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	(1)
Évolution du périmètre et autres variations	(12)
VALEUR NETTE au 31 décembre 2019	385
(Charges)/produits d'impôts différés	(7)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	4
Report variable relatif aux écarts actuariels	16
Écarts de conversion et retraitements hyperinflation	(1)
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	(3)
Évolution du périmètre et autres variations	(89)
VALEUR NETTE au 31 décembre 2020	305

Les évolutions de périmètre concernent essentiellement l'entrée de Continental Building Products.

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Retraites	465	474
Marques, relations clientèle et propriété intellectuelle	(432)	(411)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(644)	(689)
Déficits reportables	440	546
Autres	476	465
IMPOTS DIFFERES - NET	305	385
Dont :		
Impôts différés actifs	665	833
Impôts différés passifs	(360)	(448)

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupes d'intégration fiscale quand ils existent (principalement en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas).

A l'actif, le Groupe constate 665 millions d'euros au 31 décembre 2020 (833 millions d'euros au 31 décembre 2019) principalement en France (157 millions d'euros), aux Etats-Unis (64 millions d'euros), en Allemagne (188 millions d'euros) et en Italie (59 millions d'euros). Au passif, le Groupe constate 360 millions d'euros au 31 décembre 2020 (448 millions d'euros au 31 décembre 2019) répartis sur différents pays dont le Royaume-Uni (136 millions d'euros), la Suisse (49 millions d'euros), l'Inde (38 millions d'euros), le Danemark (38 millions d'euros) et les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

11.3. Défis fiscaux reportables

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement. Concernant les impôts différés actifs sur déficits reportables, le Groupe réalise une approche multicritère qui prend en compte l'horizon de récupération en se basant sur la projection financière mais également en tenant compte de la stratégie de récupération à long terme des déficits de chaque pays.

Le Groupe constate des actifs d'impôts différés sur déficits reportables pour un montant net de 440 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 546 millions au 31 décembre 2019. Il s'agit principalement des Etats-Unis pour lesquels l'horizon de récupération est inférieur au délai maximal d'utilisation de 20 ans et en France, en Allemagne et en Espagne pour lesquels le système d'intégration fiscale permet en général d'assurer une récupération des actifs d'impôts différés. Dans ces pays, les reports déficitaires peuvent avoir des dates d'expiration indéfinies. Cependant, l'analyse de chaque situation peut conduire le Groupe à ne pas les reconnaître.

Au 31 décembre 2020, les actifs d'impôts différés, dont la récupération n'est pas jugée probable, s'élèvent à 374 millions d'euros (412 millions d'euros au 31 décembre 2019) et sont intégralement provisionnés. Les actifs d'impôts différés non reconnus concernent principalement les pays suivants : la France, la Chine, l'Allemagne, l'Espagne et les Etats-Unis.

La réduction complémentaire des impôts différés actifs sur pertes reportables s'élève à 60 millions d'euros à fin décembre 2020, essentiellement sur la France.

NOTE 12 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

NOTE 13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice 2020 et 2019 est détaillé dans le chapitre « Informations complémentaires et tables de concordance » du document de référence.

NOTE 14 PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

Solutions Haute Performance	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Diamantwerkzeuge GmbH, Norderstedt*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Abrasives GmbH, Wesseling*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
Supercut Europe GmbH, Baesweiler*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
Ernst Winter & Sohn Norderstedt GmbH & Co. KG, Norderstedt*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Performance Plastics Isofluor GmbH, Neuss*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Performance Plastics MG Silikon GmbH, Lindau*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Performance Plastics Pampus GmbH, Willich*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Performance Plastics L+S GmbH, Wertheim*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Performance Plastics Biolink GmbH, Waakirchen*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Adfors Deutschland GmbH, Neustadt an der Donau*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
H.K.O. Isolier- und Textiltechnik GmbH, Oberhausen*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
BEUHKO Fasertechnik GmbH, Leinefelde-Worbis*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
SEPR Keramik GmbH & Co. KG, Aachen*	Allemagne	Intégration globale	100.00%
Freudenberger Autoglas GmbH, München*	Allemagne	Intégration globale	99.99%
Freeglass GmbH & Co. KG, Schwaikheim*	Allemagne	Intégration globale	99.99%
Saint-Gobain Autoglas GmbH, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99.99%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland Beteiligungen GmbH, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99.99%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99.99%
FABA Autoglas Technik GmbH & Co. Betriebs-KG, Berlin*	Allemagne	Intégration globale	99.99%
Saint-Gobain Autover Deutschland GmbH, Kerpen*	Allemagne	Intégration globale	99.99%
Saint-Gobain Innovative Materials Belgium	Belgique	Intégration globale	99.98%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Canada Inc.	Canada	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Performance Plastics (Shanghai) Co., LTD	Chine	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Abrasives (Shanghai) Co., LTD	Chine	Intégration globale	99.99%
SG Hanglas Sekurit (Shanghai) Co., LTD	Chine	Intégration globale	99.62%
Hankuk Sekurit Limited	Corée du Sud	Intégration globale	99.24%
Saint-Gobain Cristaleria S.L	Espagne	Intégration globale	99.83%
Saint-Gobain Adfors America, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Performance Plastics Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Abrasives, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Ceramics & Plastics, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Abrasifs	France	Intégration globale	99.98%
Société Européenne des Produits Réfractaires - SEPR	France	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Sekurit France	France	Intégration globale	100.00%
Grindwell Norton Ltd	Inde	Intégration globale	51.59%
Saint-Gobain K.K.	Japon	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain America S.A De C.V	Mexique	Intégration globale	99.83%
Saint-Gobain Mexico	Mexique	Intégration globale	99.83%
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain HPM Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Innovative Materials Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	99.94%
Saint-Gobain Adfors CZ, S.R.O.	République Tchèque	Intégration globale	100.00%
Saint-Gobain Sekurit CZ, Spol S.R.O	République Tchèque	Intégration globale	99.99%

Europe du Nord	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH, Stolberg*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Flachglas Torgau GmbH, Torgau*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Weisswasser GmbH, Aachen*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Deutsche Glas GmbH, Stolberg*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Glasverarbeitungs-Gesellschaft Deggendorf mbH, Deggendorf*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Vetrotech Saint-Gobain Kinon GmbH, Aachen*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Glassolutions Objekt-Center GmbH, Radeburg*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Kaimann GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Isover G+H Aktiengesellschaft	Allemagne	Intégration globale	99,91%
Saint-Gobain Rigips GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Weber GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Denmark A/S	Danemark	Intégration globale	99,97%
Saint-Gobain Distribution Denmark	Danemark	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Finland OY	Finlande	Intégration globale	100,00%
Dahl Suomi OY	Finlande	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products (Ireland) Limited	Irlande	Intégration globale	100,00%
Glava As	Norvège	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Byggevarer AS	Norvège	Intégration globale	100,00%
Brødrene Dahl As (Norway)	Norvège	Intégration globale	100,00%
Optimera As	Norvège	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	99,96%
Saint-Gobain Construction Products Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products CZ AS	République Tchèque	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products Romania Srl	Roumanie	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Glass Romania Srl	Roumanie	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Glass (United Kingdom) Limited	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products United Kingdom Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products Russie ooo	Russie	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Ecophon AB	Suède	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Sweden AB	Suède	Intégration globale	100,00%
Dahl Sverige AB	Suède	Intégration globale	100,00%
Vetrotech Saint-Gobain International	Suisse	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Weber AG	Suisse	Intégration globale	100,00%
Sanitas Troesch Ag	Suisse	Intégration globale	100,00%

Europe du Sud - MO & Afrique	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Construction Products South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products Belgium	Belgique	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Cristaleria S.L	Espagne	Intégration globale	99,83%
Saint-Gobain Placo Iberica	Espagne	Intégration globale	99,83%
Saint-Gobain Idaplac, S.L.	Espagne	Intégration globale	99,83%
Saint-Gobain Distribucion Construcccion, S.L	Espagne	Intégration globale	99,83%
Saint-Gobain Glass Solutions Menuisiers Industriels	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Glass France	France	Intégration globale	100,00%
Eurofloat	France	Intégration globale	100,00%
Placoplatre SA	France	Intégration globale	99,80%
Saint-Gobain Isover	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Weber	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain PAM	France	Intégration globale	100,00%
Distribution Sanitaire Chauffage Lapeyre	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Distribution Bâtiment France	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Glass Italia S.p.a	Italie	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Italia S.p.a	Italie	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products Nederland BV	Pays-Bas	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Distribution The Netherlands B.V	Pays-Bas	Intégration globale	100,00%
Izocam Ticaret VE Sanayi A.S.	Turquie	Intégration globale	50,00%

Asie-Pacifique	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Pipelines Co., Ltd	Chine	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain India Private Limited	Inde	Intégration globale	99,03%
Mag-Isover K.K.	Japon	Intégration globale	99,98%
Saint-Gobain Vietnam Ltd	Vietnam	Intégration globale	100,00%

Amériques	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et indirect
Saint-Gobain Argentina S.A	Argentine	Intégration globale	100,00%
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	Intégration globale	50,00%
Saint-Gobain Do Brasil Produtos Industriais e Para Construção Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Canalização Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Distribuição Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Mexico	Mexique	Intégration globale	99,83%
CertainTeed Canada, Inc.	Canada	Intégration globale	100,00%
Certain Teed LLC	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
CertainTeed Gypsum & Ceillings USA, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
CertainTeed Ceilings Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Continental Building Products Operating Company, LLC	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%

* Filiale ou sous-groupe consolidé allemand sous le statut de société ou d'association à responsabilité limitée remplissant les critères d'exemption des articles 264 alinéa 3, 264b et 291 du Code de commerce allemand (HGB) qui permettent aux entités et aux sous-groupes concernés d'être exonérés des obligations légales relatives à la publication des comptes sociaux et consolidés, ainsi que de celles liées à l'établissement des notes annexes et du rapport de gestion (entité ou sous-groupe dépassant ou non le seuil de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires).